

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 27 avril 2026

Procès-verbal

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Sologne », dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire le lundi 27 avril 2026 à 19h à Lamotte-Beuvron, en son siège Place Simone Veil, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC, Président.

PRÉSENTS : Mesdames CAQUET, CLAIROTTET, CORRET, DASSE, DO, LORGERON, MARAINE, PICOT, SIMON, VENTURA et Messieurs AUGER, BABIN, BERTEAULT, BIOULAC, CARNOY, DE TALHOUET, DUPONT, FUENTES, GBEPON, KEITH, LAHAYE, RICHER, TARQUIS, WEYDERT

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Patrick LUNET par Madame Nathalie CAQUET

Madame Yolaine DE BEAUCHESNE par Monsieur Yves DE TALHOUET

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Elodie SIMON est désignée pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal 07 avril 2026
Décisions du Président
2. Règlement budgétaire et financier
3. Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025
4. Affectation des résultats – CFU 2025
5. Bilan des cessions et acquisitions 2025
6. Taux de la fiscalité locale 2026
7. Taxe GEMAPI 2026
8. Budgets principal et annexes 2026
9. Fongibilité des crédits pour les budgets M4 à compter du 1^{er} janvier 2026
10. Autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP)
11. Subventions 2026
12. Participation exceptionnelle
13. Demande de subvention LEADER
14. Souscription d'emprunts
15. Frais de représentation du Président
16. Gestion du personnel
17. Comité Social Territorial
18. Aide aux investissements immobiliers des PME – Demande de subvention
19. Modification simplifiée du PLU de Lamotte-Beuvron
20. Modification des représentants de la communauté de commune au syndicat mixte du Pays grande Sologne

Monsieur le Président ouvre la séance et déroule l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Président : Je souhaitais en préambule vous dire un mot. Nous sommes réunis pour ce deuxième conseil communautaire de la mandature. C'est un conseil particulièrement important puisque nous allons acter notre compte financier unique 2025 et discuter des budgets 2026, à savoir le budget principal et les budgets annexes de Cœur de Sologne.

Comme je l'ai dit lors de la séance d'installation, la communauté de communes est désormais structurée avec un organigramme quasi complet, des agents particulièrement compétents, avec un bâtiment adapté aux besoins et aux ambitions, des moyens financiers à la hauteur des projets à mener. Nous pouvons regarder devant nous avec confiance malgré un contexte national et international particulièrement incertain.

De la maison de santé pluriprofessionnelle intercommunale au développement touristique, de la gestion de l'eau et de l'assainissement au soutien aux entreprises locales, le rôle de Cœur de Sologne est désormais central pour nos communes — je dirais même indispensable — et c'est dans cet esprit de collégialité et d'équipe que je souhaite avancer, dans le respect de la parole donnée et des engagements pris.

Notre responsabilité dépasse les querelles d'ego et de chapelle. À l'image du bureau qui s'est tenu la semaine dernière, je salue l'engagement de chacun pour porter une vision commune et des projets partagés.

Cette responsabilité, c'est aussi celle de garantir une épargne nette et de ne pas augmenter les taux d'imposition de nos concitoyens, déjà particulièrement mis sous pression par la crise de l'énergie qui semble vouée à durer.

Le budget que nous présentons ce soir est à l'image de ces enjeux de responsabilité et de collégialité que je viens de présenter. Notre budget de 13 millions d'euros démontre l'ambition et les moyens que nous sommes capables de mettre en commun pour bâtir l'avenir de la Sologne.

Et en ouverture de ce conseil communautaire, je tiens à remercier les services de Cœur de Sologne, qui réalisent un gros travail depuis plusieurs semaines avec des conseils qui s'enchaînent, des délibérations importantes à prendre et des commissions à installer.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2026

Monsieur le Président : Il nous a été adressé une observation de la part de Madame de Beauchesne, relative au point 4 « détermination du nombre de vice-présidents et des membres du bureau ». Cela a bien été pris en compte — je le dis pour Monsieur de Talouhet qui la représente — et le procès-verbal a été rectifié en ce sens. Dans la phrase : « Monsieur le Président : D'accord, merci. Un vote contre, Yolaine de Beauchesne, et une abstention, Patrick Lunet. C'est adopté à l'unanimité », l'expression « à l'unanimité » a été supprimée du texte.

Nous n'avons pas reçu d'autres remarques ou questions. Y en a-t-il de votre part ce soir ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 7 février 2026.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Monsieur le Président : Je vous donne lecture des décisions prises avant la tenue de ce conseil :

- Création de la régie de recette pour la Maison du braconnage de Chaon.
- Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 1 million d'euros afin de prendre le relais entre la nécessité de payer les entreprises et l'encaissement des recettes sur les budgets « eau potable » et « assainissement ».

2. RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Le règlement budgétaire et financier dont vous avez pris connaissance fixe les règles de gestion applicables à la communauté de communes pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits, et l'information des élus.

Ce règlement s'impose à Cœur de Sologne et concerne les budgets soumis à la nomenclature M57 : le budget principal, les budgets annexes « Piscines », « Sologne Tourisme » et « zones d'activités ».

Les budgets annexes du SPANC, de l'eau potable et de l'assainissement sont soumis à la maquette budgétaire M4 (pour les services publics industriels et commerciaux) et ne sont pas concernés par ce règlement.

La commission « finances, affaires générales, développement économique, MSP » du 14 avril 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ou des remarques sur ce règlement financier que nous adoptons tous dans nos conseils municipaux en ce moment ? Je n'en vois pas, je propose de l'adopter en l'état.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le règlement budgétaire et financier.

3. APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES

Obligatoire à compter de 2026, le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion du comptable public qu'il fallait, jusqu'à l'année dernière, voter séparément.

Vous avez tous été destinataires des Comptes Uniques Financiers 2025.

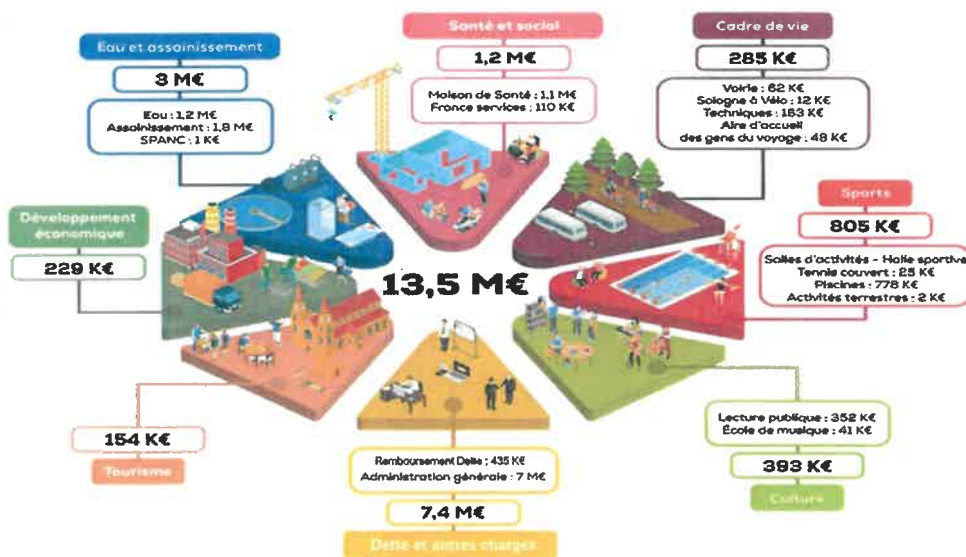
Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de désigner monsieur Jean-François LAHAYE comme président de séance. Il va nous présenter l'ensemble des CFU et procédera ensuite au vote des Comptes Financiers.

A ce moment-là, je quitterai la salle.

Je donne la parole à Jean-François LAHAYE.



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 Dépenses par actions tous budgets confondus

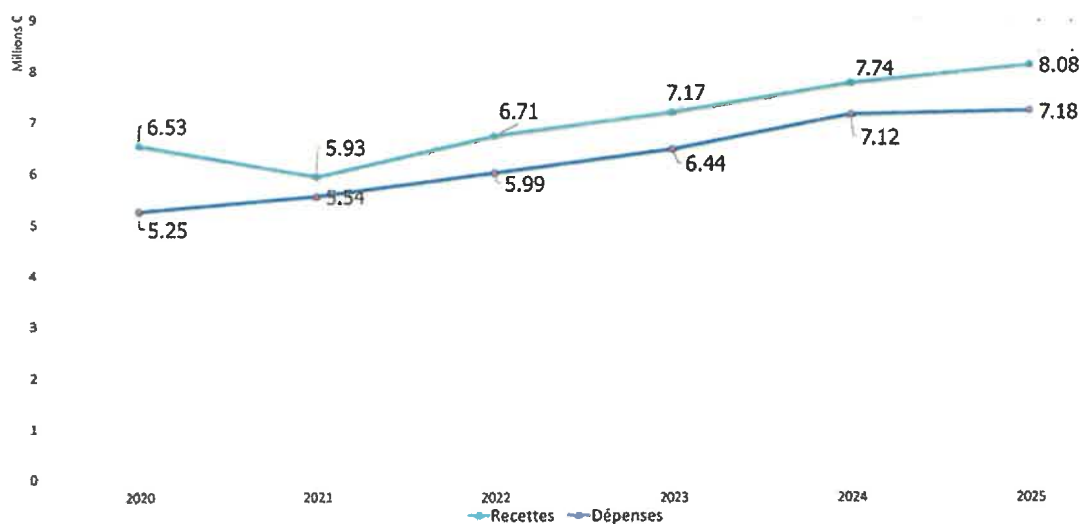


Jean-François LAHAYE présente le powerpoint. Une évolution de fonctionnement entre 2020 et 2025 sur le budget principal. Le graphique montre une évolution à la hausse entre les recettes et les dépenses, ce qui est plutôt positif, pour finir en 2025 avec 8 080 000 euros en recettes et 7 180 000 euros en dépenses.



CA et CFU

ÉVOLUTION FONCTIONNEMENT 2020 – 2025 Budget principal

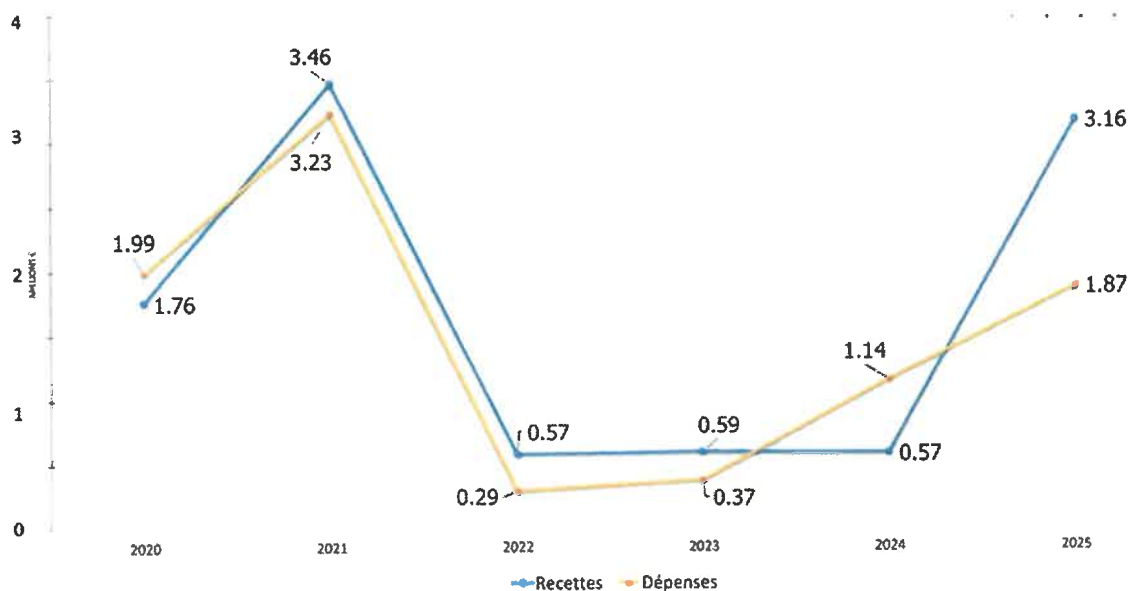


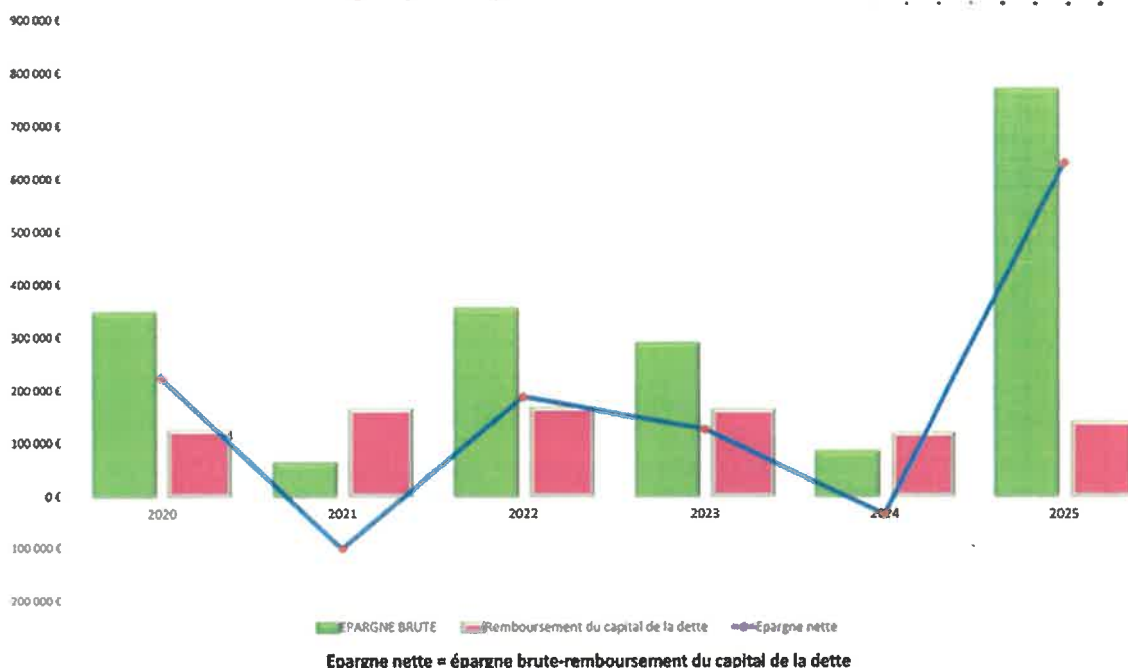
Concernant l'évolution de l'investissement entre 2020 et 2025, on constate deux pics importants. Le premier pic correspond à la piscine. Le pic qui est en train d'arriver et qui continue en 2025 correspond à la maison de santé.



CA et CFU

ÉVOLUTION INVESTISSEMENT 2020 – 2025 Budget principal





Concernant notre évolution d'épargne entre 2020 et 2025, l'épargne brute a réalisé un bond important par rapport à l'année précédente si l'on ne considère que cette année-là. Comme vous pouvez le voir, l'épargne nette s'élève à hauteur de 600 000 euros.

Sur ce graphique, le trait en bleu illustre les versements en décalé de la taxe de séjour qui a subi une grosse défaillance en 2021 avec le reversement de la taxe de séjour liée à l'année du Covid. Le deuxième pic, un peu moins flagrant, est également lié à la taxe de séjour. Il s'agit des travaux au sein de Center Parcs pendant plusieurs mois, avec notamment trois mois de fermeture totale. Notre capacité d'autofinancement étant bien sûr fortement liée à la taxe de séjour, cela génère des creux importants. Le résultat de clôture de l'année 2021 a affiché une capacité de désendettement de 32 ans. Nous sommes revenus dans des standards beaucoup plus solides, et aussi solides qu'avant la crise.

- Compte financier unique du budget principal :**

Section	Prévisions exercice 2025	Réalisations exercice 2025 (A)	Restes à réaliser reportés sur 2026	Résultats exercice 2024 (B)	Résultats 2025 (A+B)
Fonctionnement					
Dépenses	7 525 240,35	7 184 433,94	700,00		7 184 433,94
Recettes	7 525 240,35	7 920 746,21		163 657,35	8 084 403,56
Résultat		736 312,27	700,00	163 657,35	899 969,62
Investissement					
Dépenses	3 044 990,40	1 303 462,38	45 959,62	570 040,40	1 873 502,78
Recettes	3 044 990,40	3 161 289,95	-		3 161 289,95
Résultat		1 857 827,57	- 45 959,62	- 570 040,40	1 287 787,17
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE				2 187 756,79	

Pour le budget principal, il est constaté un résultat 2025 excédentaire en fonctionnement de 889 969,62 euros et un résultat excédentaire de 1 297 787,17 euros en investissement. Soit un résultat global de clôture de 2 187 756,79 euros. Avez-vous des questions ou des remarques ?

- **Compte financier unique du budget annexe « Piscines » :**

Section	Prévisions exercice 2025	Réalisations exercice 2025 (A)	Restes à réaliser reportés sur 2026	Résultats exercice 2024 (B)	Résultats 2025 (A+B)
Fonctionnement					
Dépenses	776 850,00	606 424,16	2 765,69		606 424,16
Recettes	776 850,00	700 149,19	-	8 208,48	708 357,67
Résultat		93 725,03	- 2 765,69	8 208,48	101 933,51
Investissement					
Dépenses	249 939,33	80 015,11	-	144 283,65	224 298,76
Recettes	249 939,33	200 809,88	-		200 809,88
Résultat		120 794,77	-	-144 283,65	- 23 488,88
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE					78 444,63

Pour le CFU du budget annexe des piscines, il est constaté un résultat excédentaire en fonctionnement de 101 933,51 € et un résultat déficitaire de 23 488,88 € en investissement, soit un résultat global de clôture de 78 444,63 €.

Jean-François LAHAYE : Ce budget est alimenté en grande partie par le budget principal. Avez-vous des questions, des remarques ?

- **Compte financier unique du budget annexe « Sologne Tourisme » :**

Section	Prévisions exercice 2025	Réalisations exercice 2025 (A)	Restes à réaliser reportés sur 2026	Résultats exercice 2024 (B)	Résultats 2025 (A+B)
Fonctionnement					
Dépenses	138 720,00	134 410,97			134 410,97
Recettes	138 720,00	118 536,08		20 605,71	139 141,79
Résultat		- 15 874,89	-	20 605,71	4 730,82
Investissement					
Dépenses	6 088,01	2 824,28		1 588,01	4 412,29
Recettes	6 088,01	4 462,22			4 462,22
Résultat		1 637,94	-	- 1 588,01	49,93
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE					4 780,75

Pour le CFU du budget annexe « Sologne Tourisme », il est constaté un résultat excédentaire en fonctionnement de 4 730,82 € et un résultat excédentaire de 49,93 € en investissement, soit un résultat global de clôture de 4 780,75 €.

Jean-François LAHAYE : C'est également alimenté par le budget général. Des remarques, des questions ?

- **Compte financier unique du budget annexe « Zones d'activités » :**

Section	Prévisions exercice 2025	Réalisations exercice 2025 (A)	Restes à réaliser reportés sur 2026	Résultats exercice 2024 (B)	Résultats 2025 (A+B)
Fonctionnement					
Dépenses	150 272,23	71 851,85			71 851,85
Recettes	150 272,23	69 851,49	-	3 579,60	73 431,09
Résultat		-2 000,36	-	3 579,60	1 579,24
Investissement					
Dépenses	1 268 533,00	42 508,21	37 340,00	131 034,05	-173 542,26
Recettes	1 268 533,00	222 085,01	-		222 085,01
Résultat		179 576,80	- 37 340,00	-131 034,05	48 542,75
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE					50 121,99

Pour le CFU du budget annexe « Zones d'activités », il est constaté un résultat excédentaire en fonctionnement de 1 579,24 € et un résultat excédentaire de 48 542,75 € en investissement, soit un résultat global de clôture de 50 121,99 €.

Jean-François LAHAYE : Avez-vous également des questions ou des remarques sur ce budget ?

- **Compte financier unique du budget annexe « Eau potable » :**

Section	Prévisions exercice 2025	Réalisations exercice 2025 (A)	Restes à réaliser reportés sur 2026	Résultats exercice 2024 (B)	Résultats 2025 (A+B)
Fonctionnement					
Dépenses	1 748 221,59	623 791,28	11 797,91		623 791,28
Recettes	1 748 221,59	1 043 436,94			1 043 436,94
Résultat		419 645,66	- 11 797,91	-	419 645,66
Investissement					
Dépenses	2 137 472,51	665 103,81	322 744,51		665 103,81
Recettes	2 137 472,51	1 166 569,06	-		1 166 569,06
Résultat		501 465,25	- 322 744,51	-	501 465,25
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE					921 110,91

Pour le CFU du budget annexe « Eau potable », il est constaté un résultat excédentaire en fonctionnement de 419 645,66 € et un résultat excédentaire de 501 465,25 € en investissement, soit un résultat global de clôture de 921 110,91 €.

Jean-François LAHAYE : Des remarques ? Questions ? Je n'en vois pas.

• **Compte financier unique du budget annexe « Assainissement » :**

Section	Prévisions exercice 2025	Réalisations exercice 2025 (A)	Restes à réaliser reportés sur 2026	Résultats exercice 2024 (B)	Résultats 2025 (A+B)
Fonctionnement					
Dépenses	1 522 518,60	696 216,85	6 385,29		696 216,85
Recettes	1 522 518,60	714 490,30			714 490,30
Résultat		18 273,45	- 6 385,29	-	18 273,45
Investissement					
Dépenses	5 191 886,56	1 273 977,79	3 164 473,90		1 273 977,79
Recettes	5 191 886,56	1 591 296,46	-		1 591 296,46
Résultat		317 318,67	- 3 164 473,90	-	317 318,67
Besoin de financement					- 2 847 155,23

Pour le CFU du budget annexe « Assainissement », il est constaté un résultat excédentaire en fonctionnement de 18 273,45 € et un résultat excédentaire de 317 318,67 € en investissement, avec un reste à réaliser de 3 164 473,90 €, soit un résultat global de clôture de – 2 847 155,23 €.

***Monsieur le Président :** Sur ces deux derniers budgets eau et assainissement, vous remarquez dans votre note de synthèse — et nous l'avons reprécisé à la commission finances — un réalisé de recettes de 1 043 436,94 euros pour un budgété de 1 748 221,59 euros. Au moment de la clôture, le dernier versement de Veolia n'était pas encore estimé. C'était leur première année de fonctionnement et le montant clôturé n'était pas encore fixé, et n'était pas reçu par la trésorerie. Donc, il n'est pas comptabilisé dans cet exercice et le sera dans l'exercice 2026.*

Un autre écart pour l'assainissement : un budget de 1 522 518,60 euros apparaît dans les prévisions de recettes. La réalisation réelle s'est élevée à 714 490,30 euros. Là aussi, Veolia doit effectuer un deuxième versement sur l'assainissement.

S'agissant de l'important déficit en investissement et cela a été évoqué avec la commission finances, sans ce résultat de Veolia, le résultat définitif aurait été plus important. Néanmoins, des recettes plus importantes apparaîtront au cours de l'année 2026.

S'agissant du financement notamment de l'assainissement — je pense principalement à la STEP de Nouan —, les retours précis de l'agence de l'eau Loire-Bretagne nous sont arrivés juste avant la commission des finances. Les documents étaient partis par délai légal. Là aussi, ce résultat de 2 847 155,23 euros à financer en totalité par l'emprunt sera moindre compte tenu des retours et des recettes de Veolia que nous n'avons pas encore édités. L'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne sera bienvenue, mais dans des proportions bien moindres puisque par rapport aux chiffres donnés pour Nouan, le financement qui sera donné n'atteindra pas 80 %. D'abord, les travaux se basent sur un montant plafonné de 2 200 000 euros. Ils s'élèvent à 2 800 000 euros, et c'est la fourchette basse qui a été retenue par l'agence de l'eau Loire-Bretagne à 60 % du montant plafonné. Nous recevrons donc là une aide un peu moindre par rapport à ce qui avait été confirmé à la mairie de Nouan. Le retour tardif des chiffres engendre un très mauvais résultat sur le compte financier de clôture. Il sera probablement recalé par une décision modificative sur le compte annexe de l'assainissement. Nous devrions donc reparler de ce dossier assez rapidement.

• **Compte financier unique du budget annexe « SPANC » :**

Section	Prévisions exercice 2025	Réalisations exercice 2025 (A)	Restes à réaliser reportés sur 2026	Résultats exercice 2024 (B)	Résultats 2025 (A+B)
Fonctionnement					
Dépenses	2 000,00	1 139,00	-		1 139,00
Recettes	2 000,00	600,00		1 882,19	2 482,19
Résultat		539,00	-	1 882,19	1 343,19

Pour le CFU du budget annexe « SPANC », il est constaté un résultat excédentaire en fonctionnement de 1 343,19 € soit un résultat global de clôture identique.

Jean-François LAHAYE : Avez-vous des questions ou des remarques ?

Roberto FUENTES : Vous nous avez dit que Veolia avait versé dernièrement pour la fin 2025. Est-ce à dire que nous recevrons trois versements pour 2026, à savoir la fin de 2025 et les deux versements de 2026 ?

Monsieur le Président : Un versement sera plus conséquent que le chiffre réel de 2026 puisqu'il comportera le solde à payer de 2025. Malgré cette absence de versement de Veolia, les budgets en fonctionnement sont deux budgets qui restent positifs — le budget d'assainissement est limite. Cette année, nous avons commencé là où il y avait du travail, sur la commune de Nouan. La partie assainissement d'un chantier conséquent s'élevait à 900 000 euros. Le budget de la STEP s'élevait à un peu plus de 2 800 000 euros. Sur l'assainissement, le bénéfice s'élève seulement à 18 000 euros, ce qui entraîne une dégradation de la capacité d'autofinancement. L'agence de l'eau Loire-Bretagne nous a pénalisé jusqu'à la dernière seconde. En 2026, nous devons gérer la mise en réseau de l'interconnexion de l'eau potable pour Chaon et Souvigny. Celle-ci ira probablement jusqu'à Sennely. C'est l'occasion pour moi de saluer madame Chantal MEERSSCHAUT l'ex-maire de Souvigny. En tout cas, Messieurs Keith et Babin travaillent sur ce sujet avec Jean-François. L'interconnexion pourra débuter en septembre pour que l'on puisse sécuriser tout cela. Mais effectivement, sur le budget assainissement, nous ne sommes pas à l'aise du tout au niveau de la clôture. Pour répondre à ta question, Roberto, le chiffre d'affaires 2026 retourné par Veolia sera plus conséquent que prévu.

La commission « finances, affaires générales, développement économique, MSP » du 14 avril 2026 a émis un avis favorable pour l'ensemble des CFU 2025.

Avez-vous des questions ?

Jean-François LAHAYE : Nous allons passer au vote. Monsieur le Président, il vous faut quitter la salle.

Monsieur le Président quitte la séance.

Jean-François LAHAYE : Pour le CFU 2025 du budget principal, j'invite le conseil communautaire :

- à constater le résultat global de clôture à hauteur de 2 187 756,79 euros,
- à se prononcer sur l'arrêt définitif des résultats tels qu'ils vous ont été présentés.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à 24 voix POUR et une abstention de M. Jean-Yves WEYDERT, arrête le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget principal.

Pour le CFU du budget annexe « Piscines », j'invite le conseil communautaire :

- à constater le résultat global de clôture à hauteur de 78 444,63 euros,
- à se prononcer sur l'arrêt définitif des résultats tels qu'ils vous ont été présentés.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe « Piscines ».

Pour le CFU du budget annexe « Sologne Tourisme », j'invite le conseil communautaire :

- à constater le résultat global de clôture à hauteur de 4 780,75 euros,
- à se prononcer sur l'arrêt définitif des résultats tels qu'ils vous ont été présentés.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe « Sologne Tourisme ».

Pour le CFU du budget annexe « Zones d'activités », j'invite le conseil communautaire :

- à constater le résultat global de clôture à hauteur de 50 121,99 euros,
- à se prononcer sur l'arrêt définitif des résultats tels qu'ils vous ont été présentés.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe « Zones d'activités ».

Pour le CFU du budget annexe « Eau potable », j'invite le conseil communautaire :

- à constater le résultat global de clôture à hauteur de 921 110,91 euros,
- à se prononcer sur l'arrêt définitif des résultats tels qu'ils vous ont été présentés.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe « Eau potable ».

Pour le CFU du budget annexe « Assainissement », j'invite le conseil communautaire :

- à constater le résultat global de clôture de - 2 847 155,23 euros,
- à se prononcer sur l'arrêt définitif des résultats tels qu'ils vous ont été présentés.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe « Assainissement ».

Pour le CFU du budget annexe « SPANC », j'invite le conseil communautaire :

- à constater le résultat global de clôture à hauteur de 1 343,19 euros,
- à se prononcer sur l'arrêt définitif des résultats tels qu'ils vous ont été présentés.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe « SPANC ».

Monsieur le Président rejoint la séance.

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS - CFU 2025

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats des budgets sont affectés par le Conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Budget principal

Il est constaté un résultat excédentaire de 899 969,62 € en section de fonctionnement et de 1 287 787,17 € en section d'investissement.

Il vous est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- un financement complémentaire de la section d'investissement pour 120 000 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- un report en recettes de fonctionnement pour 779 969,62 € au compte 002.

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	en €
Résultat de l'exercice 2025	736 312,27
Résultat reporté de l'exercice 2024	163 657,35
Résultat de clôture à affecter	899 969,62
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2025	1 857 827,57
Résultat reporté de l'exercice 2024	- 570 040,40
Résultat de clôture (reporté en recettes au compte 001) (A)	1 287 787,17
Restes à réaliser (reports) :	
Dépenses engagées non mandatées	45 959,62
Recettes d'investissement restant à réaliser	-
Solde des restes à réaliser (B)	45 959,62
Besoin réel de financement de la section d'investissement (si besoin négatif) C = A + B	
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	899 969,62
Couverture du besoin réel de financement (C) en section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)	
Financement complémentaire en section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)	120 000
Excédent reporté en section de fonctionnement (recette budgétaire au compte 002)	779 969,62

Monsieur le Président : *Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette affectation de résultats ?*

Sur proposition du Président de séance, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête les résultats du budget principal après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser et décide de reprendre les résultats de fonctionnement 2025 et de procéder à leur affectation comme suit :

- **120 000.00 € en recettes d'investissement en financement complémentaire (compte 1068)**
- **779 969.62 € en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent reporté)**

Budget annexe « Piscines »

Il est constaté un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 101 933,51 € et un résultat déficitaire de 23 488,88 € en section d'investissement.

Il vous est proposé l'affectation des résultats suivante :

- la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 23 488,88 € au compte 1068
- un financement complémentaire en section d'investissement pour 48 590,76 € au compte 1068
- l'excédent reporté en recettes de fonctionnement pour 29 853,87 € au compte 002.

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	en €
Résultat de l'exercice 2025	101 933,51
Résultat reporté de l'exercice 2024	-
Résultat de clôture à affecter	101 933,51
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2025	- 23 488,88
Résultat reporté de l'exercice 2024	-
Résultat de clôture (reporté en dépenses au compte 001) (A)	- 23 488,88
Restes à réaliser (reports) :	
Dépenses engagées non mandatées	
Recettes d'investissement restant à réaliser	-
Solde des restes à réaliser (B)	-
Besoin réel de financement de la section d'investissement (si besoin négatif) C = A + B	23 488,88
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	101 933,51
Couverture du besoin réel de financement (C) en section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)	23 488,88
Financement complémentaire en section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)	48 590,76
Excédent reporté en section de fonctionnement (recette budgétaire au compte 002)	29 853,87

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ou des remarques sur le fonctionnement « piscines » qui est principalement alimenté par le budget général ? Pas de questions ou de remarques particulières ?

Sur proposition du Président de séance, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête les résultats du budget annexe « Piscines » après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser et décide de reprendre les résultats de fonctionnement 2025 et de procéder à leur affectation comme suit :

- **23 488,88 € en recettes d'investissement en couverture du besoin réel de financement (compte 1068)**
- **29 853,87 € en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent reporté)**

On oublie de le dire à chaque fois, mais la commission « finances, affaires générales, développement économique, MSP » du 14 avril 2026 a émis un avis favorable. C'est d'ailleurs le cas pour tous les CFU et les budgets annexes.

Budget annexe « Sologne Tourisme »

Il est constaté un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 4 730,82 € et de 49,93 € en section d'investissement.

Il vous est proposé de reporter l'excédent en recettes de fonctionnement pour 4 730,82 € au compte 002.

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	en €
Résultat de l'exercice 2025	- 15 874,89
Résultat reporté de l'exercice 2024	20 605,71
Résultat de clôture à affecter	4 730,82
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2025	1 637,94
Résultat reporté de l'exercice 2024	- 1 588,01
Résultat de clôture (reporté en recettes au compte 001) (A)	49,93
Restes à réaliser (reports) :	-
Dépenses engagées non mandatées	-
Recettes d'investissement restant à réaliser	-
Solde des restes à réaliser (B)	-
Besoin réel de financement de la section d'investissement (si besoin négatif) C = A + B	
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	4 730,82
Couverture du besoin réel de financement (C) en section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)	
Financement complémentaire en section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)	
Excédent reporté en section de fonctionnement (recette budgétaire au compte 002)	4 730,82

La commission « finances, affaires générales, développement économique, MSP » du 14 avril 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur le Président : *Avez-vous des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas.*

Sur proposition du président de séance, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête les résultats du budget annexe « Sologne tourisme » après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, et décide de reprendre les résultats de fonctionnement 2025 et de procéder comme suit :

- **pas d'affectation en recettes d'investissement en financement complémentaire (compte 1068)**
- **affectation de 4 730.82 € en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent reporté)**

Budget annexe « Zones d'activités »

Il est constaté un résultat excédentaire de 1 579,24 € en section de fonctionnement et de 48 542,75 € en section d'investissement.

Il vous est proposé de reporter l'excédent en recettes de fonctionnement pour 1 579,24 € au compte 002.

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	en €
Résultat de l'exercice 2025	-2 000,36
Résultat reporté de l'exercice 2024	3 579,60
Résultat de clôture à affecter	1 579,24
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2025	179 576,80
Résultat reporté de l'exercice 2024	-131 034,05
Résultat de clôture (reporté en recettes au compte 001) (A)	48 542,75
Restes à réaliser (reports) :	
Dépenses engagées non mandatées	37 340,00
Recettes d'investissement restant à réaliser	-
Solde des restes à réaliser (B)	-37 340,00
Besoin réel de financement de la section d'investissement (si besoin négatif) C = A + B	
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin réel de financement (C) en section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)	
Financement complémentaire en section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)	
Excédent reporté en section de fonctionnement (recette budgétaire au compte 002)	1 579,24

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête les résultats du budget annexe « Zones d'activités » après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser et décide de reprendre les résultats de fonctionnement 2025 et de procéder comme suit :

- **Pas d'affectation en recettes d'investissement en couverture du besoin réel de financement (compte 1068)**
- **Affectation de 1 579.24 € en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent reporté)**

Budget annexe « Eau potable »

Il est constaté un résultat excédentaire de 419 645,66 € en section de fonctionnement et de 501 465,25 € en section d'investissement.

Il vous est proposé de reporter l'excédent en recettes de fonctionnement pour 419 645,66 € au compte 002.

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	en €
Résultat de l'exercice 2025	419 645,66
Résultat reporté de l'exercice 2024	
Résultat de clôture à affecter	419 645,66
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2025	501 465,25
Résultat reporté de l'exercice 2024	
Résultat de clôture (reporté en recettes au compte 001) (A)	501 465,25
Restes à réaliser (reports) :	-
Dépenses engagées non mandatées	322 744,51
Recettes d'investissement restant à réaliser	-
Solde des restes à réaliser (B)	- 322 744,51

Besoin réel de financement de la section d'investissement (si besoin négatif) C = A + B	
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	419 645,66
Couverture du besoin réel de financement (C) en section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)	
Financement complémentaire en section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)	
Excédent reporté en section de fonctionnement (recette budgétaire au compte 002)	419 645,66

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas.

sur proposition du président de séance, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête les résultats du budget annexe « eau potable » après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser et décide de reprendre les résultats de fonctionnement 2025 et de procéder comme suit :

- **pas d'affectation en recettes d'investissement en couverture du besoin réel de financement (compte 1068)**
- **affectation de 419 645.66 € en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent reporté)**

Budget annexe « Assainissement »

Il est constaté un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 18 273 € et de 317 318,67 € en section d'investissement.

Il est également constaté un solde des restes à réaliser de 3 164 473,90 € (dépenses engagées mais non mandatées en 2025).

Il vous est proposé l'affectation des résultats suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 18 273,45 € au compte 1068.

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	en €
Résultat de l'exercice 2025	18 273,45
Résultat reporté de l'exercice 2024	-
Résultat de clôture à affecter	18 273,45
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2025	317 318,67
Résultat reporté de l'exercice 2024	-
Résultat de clôture (reporté en recettes au compte 001) (A)	317 318,67
Restes à réaliser (reports) :	-
Dépenses engagées non mandatées	3 164 473,90
Recettes d'investissement restant à réaliser	-
Solde des restes à réaliser (B)	-3 164 473,90
Besoin réel de financement de la section d'investissement (si besoin négatif) C = A + B	2 847 155,23

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin réel de financement (C) en section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)	18 273,45
Financement complémentaire en section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)	

Monsieur le Président : Une participation au financement bien piètre si l'on se focalise sur le résultat de cette année. Comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, le montant des aides et le reversement de Veolia nous permettront d'emprunter moins que ce que le résultat délicat de ce budget laisse paraître. Avez-vous des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas.

sur proposition du président de séance, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête les résultats du budget annexe « assainissement » après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser et décide de reprendre les résultats de fonctionnement 2025 et de procéder comme suit :

- affectation de 18 273.45 € en recettes d'investissement en couverture du besoin réel de financement (compte 1068)
- pas d'affectation en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent reporté)

Monsieur DE TALHOUET : L'ordre de grandeur du versement attendu de Veolia est-il similaire à celui qui a déjà été versé ?

Monsieur le Président : Nous aurions dû recevoir cette année trois versements. Nous en avons reçu un et il s'élève à 1 043 000 euros. C'est un chiffre conséquent. Là aussi, la commission avait rendu un avis favorable. Y a-t-il d'autres demandes de précisions ? Nous avons bien détaillé lors de la commission finances les mécanismes que nous impose l'administration. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Budget annexe « SPANC »

Il est constaté un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 1 343,19 €.

Il vous est proposé de reporter cet excédent en recettes de fonctionnement pour 1 343,19 € au compte R002.

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	en €
Résultat de l'exercice 2025	539,00
Résultat reporté de l'exercice 2024	1 882,19
Résultat de clôture à affecter	1 343,19
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2025	-
Résultat reporté de l'exercice 2024	-
Résultat de clôture (reporté en recettes au compte 001) (A)	-
Restes à réaliser (reports) :	-
Dépenses engagées non mandatées	
Recettes d'investissement restant à réaliser	-
Solde des restes à réaliser (B)	
Besoin réel de financement de la section d'investissement (si besoin négatif) C = A + B	
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	1 343,19
Couverture du besoin réel de financement (C) en section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)	
Financement complémentaire en section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)	
Excédent reporté en section de fonctionnement (recette budgétaire au compte 002)	1 343,19

La commission « finances, affaires générales, développement économique, MSP » du 14 avril 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur le Président : Ce budget du SPANC devra probablement rentrer dans le budget assainissement à un moment ou à un autre. Avez-vous des questions ou des remarques ? Nous faisons juste fonction de boîte aux lettres, c'est le département qui conduit la prestation et qui refacture. Il réalise d'ailleurs un travail remarquable sur toute cette activité.

sur proposition du président de séance, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête les résultats du budget annexe « SPANC » après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser et décide de reprendre les résultats de fonctionnement 2025 et de procéder à leur affectation comme suit :

- **1 343.19 € en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent reporté)**

5. BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2025

Le Budget annexe « Zone d'Activités » a enregistré des opérations de cessions en 2025.

Cessions :

OBJET	ACQUÉREUR	ADRESSE	MONTANT	SURFACE
Terrains	SCI FILOU	ZAC de l'Alouette - Vouzon	8 100,00 €	1 800 m ²
Terrains	DANUBE International	ZAC les Hauts Noirs – Lamotte-Beuvron	6 556,50 €	1 457 m ²

La commission « finances, affaires générales, développement économique, MSP » du 14 avril 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ou des remarques ? J'invite le Conseil Communautaire à prendre acte de l'absence d'acquisition et de cession en 2025 pour le budget principal et de prendre acte des deux cessions présentées pour le budget annexe « Zones d'activités ».

Sur proposition du Président de séance, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte du bilan des cessions et acquisitions telles que présentées sur le territoire de Cœur de Sologne pour l'exercice 2025.

6. TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE 2026

Pour l'exercice 2026, il vous est proposé de maintenir les taux de la fiscalité directe locale.

Taxe	Taux 2025	Proposition Taux 2026
Cotisation foncière des entreprises	20,30 %	20,30 %
Taxe sur le foncier non bâti	2,86 %	2,86 %
Taxe sur le foncier bâti	3,00 %	3,00 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	9,49 %	9,49 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	13,30 %	13,30 %

La commission « finances, affaires générales, développement économique, MSP » du 14 avril 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ou des remarques ? Je ne vois pas d'abstention.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le maintien des taux pour 2026.

7. TAXE GEMAPI 2026

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été transférée aux EPCI.

Relèvent de cette compétence, l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; la défense contre les inondations et contre la mer et la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

À la suite de ce transfert, les EPCI peuvent instituer et percevoir une taxe en vue de financer cette compétence dont le produit est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement en lien avec la GEMAPI.

Chaque année, nous devons voter le produit attendu de cette taxe. Ensuite c'est l'administration fiscale qui assure la répartition du produit sur les 4 taxes de la fiscalité directe locale (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation des résidences secondaires et cotisation foncière des entreprises).

En prenant en compte les dépenses prévues, (la participation annuelle au Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron-SEBB de 54 000 € et des travaux d'entretien des berges, de l'égavage, un audit sur les maisons éclusières pour 26 000 €), et dans le respect des plafonds réglementaire, il vous est proposé d'approuver le produit de la taxe GEMAPI à hauteur de 80 000 € au titre de l'année 2026.

***Monsieur le Président :** Nous aurons probablement une augmentation de la taxe sur la partie du ruisseau de Nouan, le Méant. Il s'agit des 14 kilomètres de cours d'eau que nous avons intégrés. Avez-vous des questions ou des remarques ?*

***Didier TARQUIS :** Nous déléguons au syndicat mixte du bassin des Sauldre, le SMBS. En vérité, la taxe GEMAPI couvre trois syndicats. Tu as parlé du SEBB et des maisons éclusières. Ce sont deux syndicats différents. Les maisons éclusières, c'est le SEPCS, syndicat de l'étang du puit et du canal de la Sauldre qui gère. Le Méant, c'est le SEBB.*

***Monsieur le Président :** Mais nous, nous ne reversons pas la GEMAPI au SEPCS, c'est nous qui réalisons l'entretien directement.*

***Didier TARQUIS :** Oui, mais ils sont susceptibles de percevoir la taxe.*

***Monsieur le Président :** Oui, mais ils ne nous la réclament pas.*

***Didier TARQUIS :** Peut-être pas encore.*

***Monsieur le Président :** Nous verrons. Ce sont les aléas des négociations avec le SEPCS qui vont se prolonger. Merci, Didier. Avez-vous des questions ou des remarques sur le maintien à 80 000 euros de la dépense réelle de fonctionnement de la GEMAPI ? Je vous propose de voter.*

Sur proposition du Président de séance, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) et arrête le produit de cette taxe à 80 000 euros pour 2026.

8. BUDGETS PRIMITIFS : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2026

Vous avez tous été destinataires des budgets primitifs 2026.

Avant de passer à la présentation des budgets, deux votes complémentaires doivent être pris à la demande du SGC pour le budget annexe « Assainissement » et pour le budget annexe « Sologne Tourisme ».

– Pour le budget annexe « assainissement » :

À la suite d'une erreur dans la délibération de la commune de Souvigny lors du transfert des résultats 2024 du budget assainissement à Cœur de Sologne, il convient de régulariser cette situation en ouvrant des crédits :

- au chapitre 10 à hauteur de 44 278,26 euros pour mandater à l'article 1068
- et au chapitre 75 à hauteur de 44 278,26 euros pour émettre un titre à l'article 7588.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ou des remarques ?

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de régulariser la situation en ouvrant les crédits tels que présentés.

– Pour le budget annexe « Sologne Tourisme » 2026 :

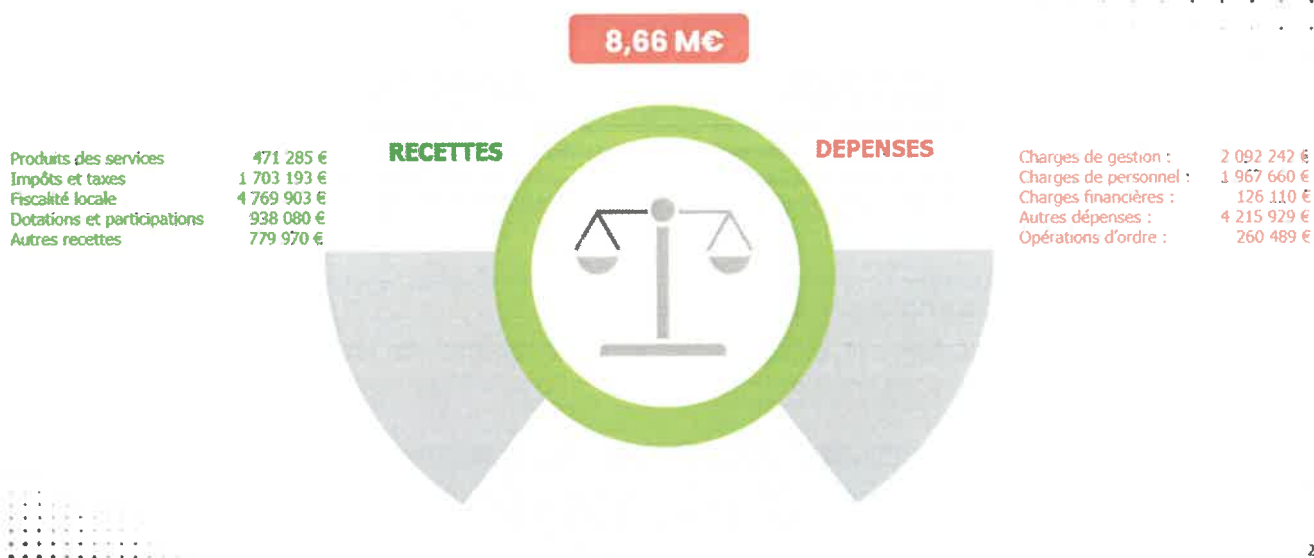
Une subvention avait été approuvée lors du dernier conseil communautaire, du budget principal vers le budget annexe « Sologne Tourisme » d'un montant de 110 000 € dans l'attente du vote du BP.

Le montant de cette subvention doit être ajusté à hauteur de 313 845,18 €.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ou des remarques ?

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, modifie le versement de la subvention du budget principal vers le budget annexe « Sologne Tourisme ».

Pour le budget principal, je remercie Monsieur DE TALHOUET d'avoir posé la question en commission « finances ». Il m'a en effet suggéré — et c'était une bonne suggestion — d'inscrire tout de suite au budget 15 % d'économie. C'est bien sûr ce que nous allons essayer de faire, mais nous devons constituer un budget à l'équilibre. C'est la comptabilité publique. Un montant de recettes nous est annoncé et nous nous basons sur du factuel puisque dans les recettes, vous retrouvez les produits des services, qui sont les produits de ce que la communauté des communes vend, pour 471 285 euros, les impôts et taxes pour 1 703 193 euros. La fiscalité locale s'élève à 4 769 903 euros, les dotations et participations s'élèvent à 938 080 euros et les autres recettes s'élèvent à 779 970 euros. Elles correspondent aux résultats que nous avons affectés précédemment. La recette totale s'élève donc à 8 660 000 euros. En face, les charges de gestion s'élèvent à 2 092 242 euros. Les charges financières s'élèvent à 126 110 euros, les opérations d'ordre s'élèvent à 260 000 euros et les autres dépenses s'élèvent à 4 215 929 euros. Un peu plus de la moitié des autres dépenses correspond aux versements aux autres communes.



Dans ces grands chapitres, vous retrouvez :

- des charges à caractère général pour 617 625 euros
- l'ensemble de la charge de personnel mutualisé pour 1 967 000 euros
- les atténuations de produits pour 4 125 929 euros
- les virements à la section d'investissement pour 213 737,75 euros
- des opérations d'ordre pour 46 000 euros
- les autres charges de gestion courante pour 1 474 617,31 euros. Ceci comprend notamment les participations, notamment les cotisations aux syndicats.
- des charges financières pour 126 110 euros
- des dotations pour dépréciation pour 100 euros

Pour le fonctionnement, vous retrouvez en recettes :

- le résultat reporté pour 779 969,62 euros
- des produits de services du domaine des ventes pour 471 284 euros
- des impôts et taxes. Il s'agit du FPIC qui tient compte, pour chaque communauté de communes, du coefficient fiscal des habitants, des recettes des entreprises, qui prend en compte les dépôts de bilan, les liquidations sur chaque territoire. Ne recevons des compensations de taxes foncières et de taxes d'habitation avec des versements de TVA et la compensation sur les CVAE que nous percevions directement auparavant, et qui sont aujourd'hui compensés par de la TVA.
- La fiscalité locale pour 4 769 903 euros
- Les dotations et participations pour 938 080 euros

Nous devons présenter un budget à l'équilibre. Les recettes représentent donc 8 662 430,50 euros et les dépenses représentent 8 662 400,50 euros.

Yves DE TALHOUET : *J'ai une question complémentaire. J'essaie de faire le lien entre la première page de présentation du budget 2025 — de mémoire, 13,5 millions d'euros dont 50 % de dépenses administratives — et ce que vous venez de présenter maintenant. J'ai beaucoup de mal à comprendre les flux et comment on arrive à 13,5 millions d'euros et à 50 % de dépenses administratives. Quelque part, si je projette cette photographie en 2026, nous devrions retrouver des montants similaires. Je ne m'y retrouve pas.*

Monsieur le Président : *S'agissant de la différence entre les 8,6 millions d'euros et les 13 millions d'euros, les 13 millions d'euros intègrent tous les budgets. Là, nous sommes uniquement sur le budget*

principal. En début d'exercice, il faut réaliser le cumul de tous les budgets et on arrive à cette somme, peut-être un peu plus.

Yves DE TALHOUET : D'accord, j'ai compris. Comment explique-t-on que 50 % du budget concernent des dépenses administratives ?

Monsieur le Président : Vous retrouvez tout ce qui concerne la piscine et autres dans des budgets annexes. Cette part de fonctionnement intègre les versements du budget principal aux budgets annexes. On prend de l'argent sur le budget principal, on le remet sur le budget piscine, on reprend de l'argent que l'on remet sur le budget de l'office de tourisme. Cela reste une dépense administrative. Après, les salariés de toutes les bibliothèques et de la médiathèque rentrent dans ce fonctionnement-là. Ce sont des dépenses à caractère général et administratives. Les dépenses des salariés et les dépenses des services se retrouvent donc dans toutes les communes, notamment celles liées à la lecture publique. Sur la page du diaporama, on arrive à 7,4 millions d'euros. Vous retrouvez tout le fonctionnement. C'est bien sûr l'ensemble des salariés de la communauté des communes et les répartitions avec tous les services qui servent à faire fonctionner les dépenses autour. Il faudrait faire une photographie avec une comptabilité analytique plus poussée et mettre les charges de fonctionnement de tout le personnel, quand il n'est pas concerné par le budget, dans toutes les diapositives.

Yves DE TALHOUET : Quand on présente cela aux électeurs, ils comprennent bien comment l'argent est utilisé. Mais quand l'administration générale atteint 50 % de la somme, j'ai une difficulté à expliquer que 50 % de l'argent soit nécessaire pour juste administrer cet argent.

Monsieur le Président : Ce ne sont pas des agents qui sont derrière les bureaux pour administrer l'argent. Dans les enveloppes, vous ne retrouvez que les parties investissements/achats des produits. Comme je vous l'ai dit, il nous faudrait une comptabilité analytique plus poussée pour faire la répartition. L'idée est de rendre un budget un peu dynamique quand on le présente au public. L'idée de le présenter ainsi est plutôt bonne et j'en remercie les services. Mais l'administration générale, ce ne sont pas des agents qui comptent sur leurs petits doigts pour savoir de combien nous aurons besoin. Cela comprend la comptabilité, la gestion, les RH, les services mutualisés, etc. Je sais que le maire de Nouan a émis le souhait de mutualiser les RH. Nouan mutualise la partie services/communication/attractivité. Des mutualisations se passent déjà entre services techniques. Nous n'en sommes qu'au début, il faudra répartir chaque service. Pour répondre à votre question, Yves, concernant les attributions des charges à caractère général, tout est centré dans ce compte-là. Mais c'est vrai, nous essaierons d'être beaucoup plus pragmatiques l'année prochaine et d'effectuer une analyse très détaillée afin que les gens n'interprètent pas ce compte de 7,4 millions d'euros comme une somme mal utilisée. Vous retrouvez dans cette somme des agents qui effectuent un travail remarquable à l'administration et aux RH, sur l'eau et l'assainissement, sur l'instruction des permis de conduire, dans les bibliothèques... Je ne sais pas si vous avez déjà assisté aux spectacles organisés en lien avec le département ou la région. Allez-y, vous verrez la grande qualité des services qui y travaillent. Oui, tout est là. Oui, l'analytique n'est certainement pas assez poussée. Je retiens votre demande de précision pour l'année prochaine.

Jean-François LAHAYE : Ces 7 millions d'euros n'intègrent pas que le salaire et l'humain. L'humain représente à peine 2 millions d'euros. Ce sont aussi les fluides pour, par exemple la halle sportive, la piscine, nos bibliothèques... C'est tout ce qui appartient à la communauté de communes, y compris les bâtiments de Cœur de Sologne. Nous pourrions le détailler un peu plus, mais globalement, sur ces 7 millions d'euros, la masse salariale ne représente que 2 millions d'euros.

Elisabeth CORRET : Peut-être que le terme « administration générale » est mal formulé et qu'il s'agit

Voici les détails des dépenses d'investissement :

- *Maison de Santé : 3 788 787 euros*
- *Investissement PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : 136 000 euros*
- *Participation bibliothèques (achat de matériel/supports) pour le solde de Chaumont : 30 000 euros*
- *Acquisitions de matériel informatique et dédié : 53 000 euros*
- *Matériel de bureau pour équiper le bâtiment Sologne : 50 614 euros*
- *Reprises d'accotements : 38 000 euros*
- *Achat de véhicule en remplacement : 9 500 euros*
- *Matériels divers (incluant l'acquisition du car podium du Département, un camion diesel de moins de 3,5 tonnes avec pneus et amortisseurs neufs, destiné à l'Office de Tourisme) : 38 000 euros*
- *Caméras de sécurisation des zones : 10 000 euros*
- *Remboursement du capital d'emprunt : 180 796 euros*

Avez-vous des remarques ou des questions sur ce budget d'investissement ? C'est le budget principal, nous reparlerons de l'investissement dans les budgets annexes.

Jean-François LAHAYE : *Une petite précision sur les 7,4 millions d'euros : il y a quand même deux lignes importantes, à savoir la compensation aux communes pour 1 900 000 euros et le SMICTOM qui s'élève aux alentours de 1 500 000 euros. Le SMICTOM, c'est finalement un transfert : on perçoit et on redonne.*

Monsieur le Président : *Effectivement, dans l'administration générale, on retrouve les 2 millions d'euros de masse salariale, mais on retrouve aussi ces sommes-là sur lesquelles nous faisons juste office de « boîte aux lettres », sauf si l'on gardait la compétence ordures ménagères.*

Roberto FUENTES : *Concernant les charges à caractère général, je me réfère à Finance Expert qui dit : « les charges à caractère général correspondent à l'ensemble des dépenses qui, hors rémunération des personnels, permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des services de la collectivité ». Et donc, quand on enlève les 2 millions d'euros sur ce que nous avons présenté, tout le reste sert à faire fonctionner la collectivité et non pas à rémunérer des agents qui administrent.*

Monsieur le Président : *Merci, Roberto. D'autres questions ou remarques ? Je n'en vois pas. Vous retrouvez ensuite les chiffres du budget pour 8 660 000 euros pour le fonctionnement, équilibré en recettes et dépenses, et 4 330 000 euros en recettes et dépenses pour l'investissement, ce qui nous donne un chiffre sensiblement similaire à celui de l'année dernière.*

Pour le budget « zones d'activité », 150 762 euros de dépenses se décomposent de la façon suivante :

- *Charges à caractère général : 33 129,75 euros*
- *Virements à la section d'investissement : 64 032,92 euros*
- *Opérations d'ordre de transfert entre sections : 25 099 euros*
- *Autres charges de gestion courante : 28 500 euros*

Cela s'équilibre en recettes de la façon suivante : 1 579,24 euros de résultat reporté, une subvention du budget principal général pour 127 198,76 euros, les autres produits de gestion courante pour 21 984 euros, soit un compte à l'équilibre à 150 762 euros.

Nous n'avons pas présenté de budget d'investissement supplémentaire dans la zone d'activités puisque

suite au retrait du porteur de projet sur le terrain qui nous appartient sur la RD2020 à Nouan, nous sommes en phase de rencontre avec un nouveau porteur de projet. Il était encore trop tôt pour inscrire des sommes sur ce budget, nous y reviendrons probablement dans les décisions modificatives.

En investissement, en dépenses, vous retrouvez 137 675 euros :

- *4 500 euros qui nous servent à couvrir les emprunts et dettes assimilés.*
- *95 835 euros qui sont des aides aux entreprises. Vous savez que concernant la participation des versements aux aides aux entreprises, la région nous accompagnait jusqu'alors. L'année dernière, suite au retrait de la région, nous avons choisi de continuer à porter ce programme. Nous le portons donc désormais à 100 % avec des aides plafonnées à 50 000 euros par entreprise quand il y a des travaux et que leur montant total le justifie.*
- *37 340 euros pour les immobilisations en cours. Il faut notamment travailler pour l'aménagement de la zone sur des études de trafic, un AMO sur l'organisation de l'aménagement du futur carrefour pour l'accès à la zone artisanale.*

Avec les recettes d'investissement, cela s'équilibre pour 137 675 euros.

- *Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté représente 48 542,75 euros.*
- *Le virement de la section de fonctionnement s'élève à 64 032,92 euros.*
- *Les opérations d'ordre de transfert entre sections s'élèvent à 25 099,33 euros.*

Avez-vous des questions ou remarques sur ce budget annexe ? Je n'en vois pas.

S'agissant du budget annexe des piscines, nous vous proposons un budget de 729 503 euros.

- *282 285,47 euros pour les prestations de maintenance technique en tenant compte des hausses des coûts d'énergie*
- *356 300 euros de charges de personnel avec cinq maîtres-nageurs, des agents d'accueil, des agents d'entretien permanents et des saisonniers pour les accueils de juillet et août*
- *42 204,49 euros pour les virements à la section d'investissement*
- *43 815 euros pour des opérations d'ordres en interne*
- *4 097 euros de charges financières*

En face, les recettes sont présentées de la façon suivante.

- *29 853,87 euros de résultats de fonctionnement reporté*
- *70 000 euros de chiffre d'affaires d'entrées de piscine et de ventes d'activités*
- *650 euros de dotations et participations*
- *628 999 euros d'autres produits de gestion courante*

En investissement, nous vous proposons 158 100 euros de dépenses.

- *23 488 euros pour le solde d'exécution de la section d'investissement reporté*
- *48 590,76 euros pour les emprunts et dettes assimilées à remboursements*
- *86 020 euros pour les immobilisations corporelles (matériel d'activité, trampolines, robots, systèmes de filtrage, remplacements de vélos pour l'aquabike et un poste informatique)*

Ceci est financé de la manière suivante : à l'équilibre à 158 100 euros

- *42 204,49 euros : virement de la section d'investissement*
- *43 815,87 euros : opérations d'ordre de transferts en interne*
- *72 079,64 euros : dotations, fonds divers et réserves, excédents et fonctionnement capitalisé*

J'aborde le budget Sologne Tourisme.

Je reprends le détail pour ces 394 000 euros au total, avec 332 576 euros en dépenses et en recettes avec des charges à caractère général pour 85 168,93 euros.

Ces hausses de charges sont dues notamment à la reprise de la Maison du Braconnage, aux versements en participation au fonctionnement des locaux de l'OTI.

Nous retrouvons :

- *176 858 euros de charges de personnel et frais assimilés plus deux saisonniers.*
- *Un virement à la section d'investissement pour 58 932,53 euros,*
- *Des opérations d'ordre pour 2 056,54 euros*
- *D'autres charges de gestion courante 9 560 euros. C'est notamment le versement du suivi de l'accompagnement de la marque Sologne. Il est bien plus élevé que cela et les 7 000 euros supplémentaires sont pris en charge par le Pays de Grande Sologne pour notre communauté de communes, comme ils sont pris en charge pour la communauté de communes Sologne des Rivières et Sologne des Étangs par le Fonds LEADER que nous percevons. Les trois communautés de communes et le pays avons trouvé un accord pour que ce supplément permette de financer la Marque Sologne.*

En recettes, vous retrouvez des résultats de fonctionnement reportés pour 4 730,82 euros.

- *14 000 euros de ventes boutique OTI et Maison du Braconnage. Cette somme a été sous-estimée, mais il vaut mieux prévoir moins et avoir plus.*
- *315 845,18 euros d'autres produits de gestion courante.*

Dans les investissements dépenses, nous retrouvons 61 039 euros de dépenses. C'est un projet d'achat de vélos électriques auto rechargeables par dynamo et des travaux pour l'aménagement d'un sentier botanique et pédagogique à la Maison du Braconnage avec une dépense de 10 000 euros d'informatique.

En recettes, vous retrouvez l'équivalent pour payer ces dépenses :

- *58 932,53 euros pour le virement de la section de fonctionnement*
- *2 056,54 euros pour le versement de la ligne 042 du compte fonctionnement des dépenses*

Avez-vous des questions ou des remarques sur le budget Office de Tourisme ? Je n'en vois pas.

Nous passons au budget annexe de l'Eau.

Nous avons clôturé à 623 791,28 euros. Nous avons un budget à 1 335 645,66 euros.

Les charges à caractère général s'élèvent à 714 598 euros dont 470 000 euros de prestations de service en 2026 à notre prestataire Veolia. Il sera en délégation de service public à partir du 1^{er} janvier 2027.

Vous retrouvez :

- *152 000 euros d'achat d'eau*
- *25 800 euros de consommation énergétique*
- *18 000 euros en 2026 de redevance de performance et des fournitures de petit équipement et des réparations.*
- *333 000 euros de virement de la section d'investissement que nous a présenté Jean-François*
- *285 000 euros d'amortissement de reprise du patrimoine des communes et des actifs*
- *5 567,18 euros de remboursement des charges d'intérêt d'emprunt transféré par les communes*

En recettes nous retrouvons la même somme, 1 335 645,66 euros.

- *419 645,66 euros de résultat d'exploitation reporté vu avec Jean-François*
- *916 000 de ventes d'eau aux abonnés refacturation par Veolia*

Dans les dépenses en investissement, vous trouvez 3 409 875,72 euros.

- *83 131,56 euros de remboursement d'emprunt et de dettes assimilées*
- *94 000 euros d'acquisition d'immobilisations incorporelles*
- *3 232 744,16 euros d'immobilisations en cours, notamment l'interconnexion entre la première tranche Vouzon et Souvigny pour 1,8 million d'euros et un chantier d'eau à Lamotte-Beuvron sur la rue des Bruyères.*

En recettes, vous retrouvez :

- *501 465,25 euros pour le solde d'exécution de la section d'investissement*
- *330 480,47 euros pour la section d'exploitation*
- *285 000 euros d'opérations d'ordre de transfert entre sections*
- *2 292 930 euros pour un emprunt et dettes assimilées à contracte*

Voilà pour le budget de l'eau.

Concernant le budget de l'Assainissement, vous vous retrouvez avec un budget proposé à 664 508,91 euros avec 4,5 millions d'euros au total sur la diapositive qui vous est présentée.

- *Des charges à caractère général pour 224 785,29 euros. Ce sont des prestations de service, des fournitures, petit équipement, entretien réseau, réparations et les charges de télécom*
- *Un virement à la section d'investissement pour 44 278,26 euros*
- *Des opérations d'ordre de transfert entre sections pour 365 000 euros*
- *D'autres charges pour 200 euros*
- *Des charges financières pour 30 245,36 euros*

Nous aurons à revoir ce budget par décision modificative puisqu'il n'intègre pas les derniers versements de Veolia. Nous l'augmenterons donc, mais nous ne pouvons pas vous le présenter autrement.

En dépenses, je vous ai parlé tout à l'heure des fonds qui nous manquent et qu'il faudra retrouver en cours d'année. Vous retrouvez en dépenses d'investissement 3 890 344,24 euros.

- *44 278,26 euros de dotations et fonds divers*
- *58 092 d'emprunt et dettes assimilées, c'est le remboursement du capital des emprunts transférés par les communes*
- *165 541,89 euros pour les immobilisations incorporelles (fin et établissement du schéma directeur général).*
- *3 622 432,01 euros pour les immobilisations en cours avec ce qui a été réalisé et ce qui reste à réaliser. On retrouve là les STEP de Nouan et réseaux d'eaux usées de Nouan notamment et les débuts probablement des travaux sur la STEP de Chaon.*

En recettes d'investissement, vous retrouvez le solde d'exécution de la section d'investissement reporté à 317 318,67 euros.

- *Les virements de la section de fonctionnement représentent 44 278,26 euros.*
- *Les opérations d'ordre de transfert entre sections représentent 365 000 euros.*
- *Les dotations, fonds divers et réserves représentent 18 273,45 euros.*
- *Les subventions d'investissement représentent 762 117 euros.*
- *L'emprunt et dettes assimilées représentent 2 383 356,86 euros.*

Pour être tout à fait complet, le budget du SPANC qui s'élève à 2 706 euros en fonctionnement, 2 183,84 euros de charges à caractère général (des honoraires principalement) et d'autres charges de gestion courante. Nous retrouvons des dotations aux amortissements pour 303 euros et 220 euros d'amortissement.

Concernant le fonctionnement recettes, vous retrouvez le résultat d'exploitation reporté pour 1 343,19 euros et les redevances d'assainissement non collectif, ventes de produits fabriqués que les administrés nous payent pour 1 363,65 euros, soit un budget à l'équilibre en recettes pour 2 706,84 euros.



BP 2026

**ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES
6 BUDGETS ANNEXES**

BUDGET PRINCIPAL

13 M€

288 K€

887 K€

394 K€

4,7 M€

4,5 M€

2,7 K€

**Zone
d'activités**

Piscines

**Sologne
Tourisme**

EAU

Assainissement

SPANC



Avez-vous des questions, des remarques sur tous ces budgets annexes ? S'il n'y a pas de questions et de remarques, je vous propose sans plus attendre de passer au vote du budget primitif principal 2026.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré

- pour les chapitres en dépenses de fonctionnement par 23 voix POUR et 3 ABSTENTIONS DE M. DE TALHOUET, M. WEYDERT et Mme DE BEAUCHESNE,
- pour les chapitres en recettes de fonctionnement, par 22 voix POUR et 4 ABSTENTIONS DE M. LUNET, M. DE TALHOUET, M. WEYDERT et Mme DE BEAUCHESNE,
- pour les chapitres en dépenses d'investissement à l'unanimité,
- pour les chapitres en recettes d'investissement, par 24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS DE M. DE TALHOUET et Mme DE BEAUCHESNE, approuve le budget primitif principal pour l'exercice 2026 ainsi arrêté et autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Pour le budget annexe des piscines,

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité pour les chapitres en recettes et dépenses de fonctionnement et en recettes et dépenses d'investissement approuve le budget primitif du budget annexe « Piscines » pour l'exercice 2026 ainsi arrêté et autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Concernant le budget annexe Sologne Tourisme,

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité pour les chapitres en recettes et dépenses de fonctionnement et en recettes et dépenses d'investissement approuve le budget primitif du budget annexe « Sologne Tourisme » pour l'exercice 2026 ainsi arrêté et autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Concernant le budget annexe Zone d'activité,

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité pour les chapitres en recettes et dépenses de fonctionnement et en recettes et dépenses d'investissement approuve le budget primitif du budget annexe « Zones d'activités » pour l'exercice 2026 ainsi arrêté et autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Concernant le budget annexe de l'eau potable,

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité pour les chapitres en recettes et dépenses de fonctionnement et en recettes et dépenses d'investissement approuve le budget primitif du budget annexe « Eau potable » pour l'exercice 2026 ainsi arrêté et autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Concernant le budget annexe de l'assainissement,

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité pour les chapitres en recettes et dépenses de fonctionnement et en recettes et dépenses d'investissement approuve le budget primitif du budget annexe « assainissement » pour l'exercice 2026 ainsi arrêté et autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Concernant le budget annexe du SPANC,

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité pour les chapitres en recettes et dépenses de fonctionnement et en

recettes et dépenses d'investissement approuve le budget primitif du budget annexe « SPANC » pour l'exercice 2026 ainsi arrêté et autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

9. FONGIBILITÉ DES CRÉDITS POUR LES BUDGETS M4 À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2026

À compter du 1^{er} janvier 2026, pour les budgets soumis à la nomenclature comptable M4 et dans le cadre de la fongibilité des crédits, le conseil communautaire peut déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Il vous est proposé d'appliquer ce principe de fongibilité des crédits aux budgets annexes « Eau potable » et « Assainissement », budgets soumis à la nomenclature M4.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ou des remarques sur ce dossier fondamental de l'administration française ? Je n'en vois pas, je vous propose de m'autoriser à procéder, si besoin, pour les budgets annexes eau potable et assainissement, à des virements de crédit de chapitre à chapitre dans les conditions énoncées ci-dessus présentées par Jean-François pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à procéder pour les budgets annexes « Eau Potable » et « Assainissement » à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

10. AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

La gestion en autorisations de programme et crédits de paiement permet aux collectivités de s'engager juridiquement sur plusieurs exercices tout en respectant les principes de l'annualité budgétaire et de l'engagement des crédits. Elle offre une meilleure visibilité et fiabilise la stratégie financière à long terme. Les AP/CP facilitent la programmation pluriannuelle des investissements.

■ Maison de santé pluriprofessionnelle

L'Autorisation de Programme pour la MSP a été fixée initialement à hauteur de 6 500 000 €.

Le coût des travaux étant inférieur aux estimations, il vous est proposé de diminuer ce montant à 5 175 000 €.

Cette modification impacte la répartition des crédits de paiement.

	MAISON DE SANTE				
	2023	2024	2025	CP 2026	TOTAL AP
INITIAL 2023	120 000	800 000,00	4 000 000	3 580 000	4 500 000
MODIFICATION 2024		172 450	4 000 000	2 327 550	6 500 000
REALISE	51 781	253 294	1 081 137		

MODIFICATION PROPOSEE 2026				3 788 787 €	5 175 000 €
-----------------------------------	--	--	--	--------------------	--------------------

La commission « finances, affaires générales, développement économique, MSP » du 14 avril 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ou des remarques ?

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la modification de l'autorisation de programme relative à la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

■ **Badminton**

Il est proposé au conseil communautaire de clôturer ce programme ; une nouvelle opération pourra être créée ultérieurement selon le projet qui s'y substituera.

BADMINTON							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
INITIAL (03,202 3)							4 000 000
MODIFICATION 2024	12 408	100 000	5 130 000	887 592			6 130 000
MODIFICATION 2025			50 000	3 500 000	2 000 000	558 892	6 130 000
TOTAL REALISE ANTERIEUR	12 408 (appel d'offres et AMO)	8 700 (AMO et abattage d'arbres)	0				

Jean-François LAHAYE : Suite aux différents échanges que nous avons pu avoir avec la Fédération de Badminton, qui a mis un terme définitif à sa volonté de créer sa structure, il est proposé d'arrêter cette programmation qui était quand même à hauteur de 5 130 000 euros, et de laisser 50 000 euros pour les études en cours.

Monsieur le Président : En complément d'information sur ce dossier, un prochain rendez-vous est à venir le 30 mai avec le Vice-président chargé des sports, Jean-Christophe Dupont, le Vice-président chargé des finances, Jean-François Lahaye et la Fédération Française de Tennis, à l'occasion des Internationaux de France, pour la reprise du dossier « padel » par la Direction Technique Nationale. Nous clôturons donc ce dossier pour l'instant et nous réalignons l'AP/CP à zéro, mais rien n'est terminé. Avez-vous d'autres questions ou remarques ? Je vous propose de clôturer cette autorisation de programme.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la clôture de l'autorisation de programme relative à la Maison Régionale de la ligue de Badminton.

■ **Bâtiment commercial - Budget ZAC**

Il est proposé au conseil communautaire de clôturer ce programme ; une nouvelle opération pourra être créée ultérieurement selon le projet qui s'y substituera.

	BATIMENT COMMERCIAL			
	2024	2025	2026	TOTAL AP
INITIAL (03,202 4)	400 000	2 741 000	667 000	3 808 000
MODIFICATION 2025	Réalisé 2 024 : 113 404	1 000 000	2 694 596	3 808 000

Hors AP, en 2023 : achat du terrain et du bâtiment : 253 064 €

Jean-François LAHAYE : C'est donc le fameux projet « Point P » qui s'arrête définitivement. Nous sommes également en contact avec deux autres industriels potentiels qui s'implanteraient. Aujourd'hui, nous sommes dans les tractations. Il vous est demandé, comme pour le précédent, de clore ce programme. Aujourd'hui, nous avons réalisé l'achat du terrain et toute la partie nettoyage, désamiantage et démolition de l'ancien grill.

Monsieur le Président : C'est donc un terrain qui est prêt à recevoir une entreprise. Avez-vous des questions complémentaires ?

Cécilia DO : J'ai une question qui vaut aussi pour le badminton. On a parlé de deux projets abandonnés, pour le badminton et le bâtiment commercial. Est-ce que ce sont des projets qui sont abandonnés ici sur notre territoire ou est-ce au plan national ? C'est pour voir s'il y a une concurrence et comment améliorer notre offre éventuellement.

Monsieur le Président : Question judicieuse et pertinente. Le dossier du badminton était porté par une présidente de ligue et un président de fédération qui, tous deux, n'ont pas été réélus. Elle n'est plus suivie par son conseil d'administration et, sur ce dossier-là, nous avons des cahiers des charges très précis, avec beaucoup de demandes très exigeantes. Et quand nous répondions au cahier des charges, même quand nous essayions d'élaguer des lignes, c'était encore trop cher. Ils voulaient bien un cahier des charges très structurant et très imposant, mais pas en assumer les charges financières. C'est pour cela que ça n'a pas coïncidé. Ceci devrait être différent avec le probable futur projet — en tout cas je l'espère et je croise les doigts, avec la Fédération Française de Tennis. S'agissant du second projet Point P, il est en cours de proposition et je pense qu'il est trop tôt pour en parler en public. En tout cas, l'excuse de Point P, est que la part du cahier des charges que nous respectons avec l'achat des matériaux de construction était trop chère. Mais c'est à eux que nous les achetons. D'autres questions ou remarques ? Je vous propose de clôturer cette autorisation de programme.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la clôture de l'autorisation de programme relative à la Construction d'un bâtiment commercial.

■ **Élaboration du PLUi**

Il est proposé au conseil communautaire d'ajuster les montants des crédits de paiement comme suit :

	PLUi				
	2024	2025	2026	2027	TOTAL AP
INITIAL (03,202 4)	73 000	121 000	44 000		238 000
MODIFICATION 2025	Réalisé antérieur 12 975 €	80 000	145 025		238 000
MODIFICATION PROPOSEE		Réalisé antérieur 42 480 €	136 000	59 520	238 000

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ou des remarques ? C'est enclenché, nous travaillons dessus quasiment quotidiennement. Je vous propose de modifier l'AP/CP tel qu'il vous a été présenté.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'ajustement de l'autorisation de programme relative à l'élaboration du PLUI.

11. SUBVENTIONS 2026

Il est proposé d'attribuer :

- ⇒ Une subvention à hauteur de 36 000 € à l'École de musique « Cœur de Sologne » (une convention sera signée).
- ⇒ Une subvention à hauteur de 3 000 € pour Tzigane Habitat.
- ⇒ Une participation (dont la cotisation) d'un montant de 2 700 € pour Réseau Initiative Loir-et-Cher.

La commission « finances, affaires générales, développement économique, MSP » du 14 avril 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ou des remarques ? J'invite le conseil communautaire à valider le montant des subventions et participations telles que présentées.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions.

12. PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE

L'Institut Médical de Sologne de Lamotte-Beuvron a sollicité auprès de Cœur de Sologne une participation exceptionnelle d'un montant de 30 000 € pour l'ouverture d'un service de soins non programmés à Lamotte-Beuvron.

Le projet est porté par l'IMDS en lien avec 7 médecins urgentistes libéraux.

Les enjeux sont de proposer une prise en charge rapide et adaptée à la population et de renforcer l'accès aux soins dans le territoire.

Le Conseil départemental participera pour ce projet à hauteur de 30 000 € à condition que Cœur de Sologne participe financièrement à hauteur égale sur ce projet.

La commission « finances, affaires générales, développement économique, MSP » du 14 avril 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur le Président : J'avais annoncé que le service ouvrirait le 15 mars, mais l'Ordre départemental des médecins n'a pas permis l'ouverture à cette date. Celle-ci a été, dans un premier temps, reportée au 4 mai puis au 1^{er} juin puisque la présidente de l'Ordre des médecins n'a pas encore étudié les dossiers des deux médecins sur les sept médecins, qui sont en France, qui sont français et qui exercent sur le territoire français, mais dans un autre département. Nous avons eu un échange un peu vif avec la préfecture ce matin. Le Président du Département s'en occupe aussi pour essayer de faire avancer le dossier. Dans l'installation de ce service, comme le Département le fait pour l'installation des professionnels de santé avec son plan « le 41 en bonne santé », et sur proposition du Président, il a été décidé d'attribuer en commission permanente, une subvention de 30 000 euros pour aider à l'installation de ce service de soins. La contrepartie était que la communauté de communes s'engage à verser l'autre partie, donc les 30 000 euros restants. C'est ce que je propose au travers de

cette participation exceptionnelle qui avait été adoptée en Bureau dans le mandat précédent à l'unanimité. Ceci vient en complément de l'institut médical de Sologne, avec notamment l'installation dernièrement du service radiologie et de l'IRM. Avez-vous des questions ou des remarques ? J'invite le conseil communautaire à valider le montant de la participation exceptionnelle au financement de l'ouverture d'un service de soins non programmés à Lamotte-Beuvron tel que présenté.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le versement en une seule fois, d'une subvention exceptionnelle à l'Institut Médical de Sologne de Lamotte-Beuvron, d'un montant de 30 000 €.

13. DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

L'Office de Tourisme «Sologne Tourisme» observe une demande croissante pour des pratiques touristiques plus lentes, plus respectueuses de l'environnement qui se traduit par un intérêt accru pour la randonnée pédestre, à vélo et plus largement les activités de pleine nature.

Une mise à disposition de vélos musculaires et à assistance électrique, avec une réservation simple et accessible directement depuis l'Office de Tourisme, apparaît comme une réponse adaptée à ce besoin identifié tout en permettant une réduction de l'empreinte carbone liée aux déplacements touristiques.

Ce dispositif valorisera les itinéraires cyclables existants comme la Sologne à vélo et diversifiera l'offre de services proposés par l'Office de Tourisme sur le territoire.

Les visiteurs pourront découvrir à vélo l'ensemble des communes de Cœur de Sologne, leurs patrimoines naturels et culturels.

Ainsi, l'OTI Sologne tourisme se positionne comme un véritable acteur de la transition écologique et de l'innovation touristique en milieu rural.

Les dépenses prévisionnelles totales de ce projet s'élèvent à 48 000 € dont 37 500 € pour l'achat des vélos, 7 050 € pour les équipements vélos et accessoires (porte-bébé, paniers, antivols) et 5 450 € pour les aménagements (panneau d'information, arceaux).

Ce projet peut être financé par une subvention LEADER à hauteur de 40 000 € et par Cœur de Sologne pour 8 000 €.

La commission « finances, affaires générales, développement économique, MSP » du 14 avril 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur le Président : *C'est l'amorce du projet. L'idée est d'avoir les mêmes vélos sur l'ensemble du territoire du Pays de Grande Sologne. Des communes ont déjà adhéré, notamment Vernou-en-Sologne, où l'inauguration a déjà eu lieu. Il s'agira ensuite de porter le projet avec d'autres communes. La demande de subvention LEADER pour amorcer le projet est assortie de la gratuité du service pour les usagers. Il ne sera pas possible dans un premier temps de faire payer la location. Les utilisateurs devront juste laisser l'empreinte de leur carte bancaire. Il faudra s'interroger ensuite sur la pérennité du projet qui reposera sur un projet d'animation commun autour des vélos. Il semble nécessaire de faire porter le projet par une structure spécialisée notamment pour leur entretien.*

Il faut porter ces itinérances douces et consolider les chantiers de la « Sologne à Vélo ». Continuer de travailler sur le développement de ces pistes à vélo. Il nous faudra notamment mettre en place un itinéraire Vouzon-Souigny et Chaon-Nouan. Ce seront les deux prochains projets sur lesquels il sera nécessaire de travailler.

***Yves DE TALHOUET :** Les bornes des vélos seront-elles distribuées un peu partout sur la communauté de communes ou seront-elles centralisées ?*

***Monsieur le Président :** Pour l'instant, il n'y a pas de bornes, mais des attaches. Si je comprends bien la question, y a-t-il des points de délestage de vélos sur les autres communes ? C'est la deuxième phase du projet où il faudra gérer l'acquisition, et peut-être faire payer les locations en général. Mais dans le volume du budget de fonctionnement global du plan vélo, il faudra tenir compte du fait que l'on ne fait pas payer la contribution sur les dix premiers vélos qui ont été achetés. Donc, il faudra la déduire du budget général pour que le fond LEADER ne nous le reproche pas.*

Mais c'est l'amorce. Cela étant, je suis d'accord avec vous : cela n'a pas de sens si l'on ne peut pas prendre son vélo à Lamotte pour aller voir quelque chose à Nouan et, inversement, prendre son vélo de Vouzon pour venir à Lamotte pour voir quelque chose ou aller faire une course.

Je vous propose de voter pour ce projet, de m'autoriser à rédiger le plan de financement et solliciter une subvention auprès du Pays de Grande Sologne, au fond LEADER. (Comme je suis président du Pays de Grande Sologne, ce n'est pas moi qui l'attribue, c'est Nils AUCANTE qui s'occupe des fonds LEADER). Pas d'observations particulières ?

Sur proposition de monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve d'une part le projet de la mise à disposition de vélos à Sologne tourisme pour un montant de 48 000 € TTC, d'autre part le plan de financement et autorise le président à solliciter une subvention auprès du groupement d'action locale du Pays de Grande Sologne.

14. SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS

Le budget principal 2026 prévoit la souscription d'un emprunt, d'un montant de 2 338 787 M€, afin de compléter le financement de la Maison de Santé. L'inscription budgétaire correspondante est prévue au compte 1641 en recettes d'investissement.

Les consultations bancaires seront effectuées dans les conditions suivantes :

- taux fixe ou variable,
- pour une durée maximum de 25 ans,
- à échéances trimestrielles ou mensuelles constantes, ou à remboursement de capital constant.

La commission « finances, affaires générales, développement économique, MSP » du 14 avril 2026 a émis un avis favorable.

À titre indicatif, au taux moyen d'emprunt actuel de 3,80 %, sur 20 ans, l'annuité totale est autour de 130 000 €.

***Monsieur le Président :** Avez-vous des questions ou des remarques ?*

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la souscription d'un emprunt d'un montant maximum de 2 338 787 €.

Les budgets annexes « eau » et « assainissement » 2026 prévoient la souscription de deux emprunts afin de financer les travaux programmés :

- Budget annexe Eau : 2 229 387 €

- Budget annexe Assainissement : 2 383 357 €

Le montant de l'emprunt a été réduit depuis la commission finances, par l'inscription en recettes des subventions de l'Agence de l'Eau connues tardivement (662 574 € pour la STEP et 99 543 € pour les réseaux à Nouan-le-Fuzelier).

Au taux moyen actuel, sur 30 à 50 ans (durée d'amortissement des réseaux plus longue que pour les autres éléments du patrimoine), l'annuité totale est autour de 130 000 €.

Les consultations bancaires seront effectuées dans les conditions suivantes :

- taux fixe ou variable,
- pour une durée maximum de 25 ans,
- à échéances trimestrielles ou mensuelles constantes, ou à remboursement de capital constant.

La commission « finances, affaires générales, développement économique, MSP » du 14 avril 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur le Président : *Avez-vous des questions ou des remarques ?*

Roberto FUENTES : *Pour être sûr que j'ai bien compris par rapport à ce qu'a dit le premier Vice-président : concernant les 2,3 millions d'euros que nous allons emprunter pour l'assainissement, est-ce après ou avant déduction des sommes qui ont été annoncées ?*

Monsieur le Président : *C'est déduction faite des sommes.*

Roberto FUENTES : *C'est ce qu'on doit emprunter pour équilibrer le budget.*

Monsieur le Président : *Dans le programme d'investissement qui arrive en 2026, nous portons largement l'endettement au service des administrés. On l'a entendu ici ou là dans les réunions de présentation publique ou même en contrepartie et dans certaines cérémonies de vœux. Il a fallu éclaircir ce sujet. Aujourd'hui, nous rencontrons des retards d'investissement sur les réseaux et nous ne pouvons plus reculer. Là, c'est la communauté de communes qui fait front et qui part devant. Voilà à quoi sert aussi une communauté de communes, cela permet de faire front à plusieurs et de prendre la charge. Avez-vous des questions ou des remarques par rapport à ces autorisations pour procéder à la consultation bancaire et aux souscriptions d'emprunt ?*

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la souscription d'un emprunt d'un montant maximum de 2 383 357 € pour le budget annexe « Assainissement » et la souscription d'un emprunt d'un montant maximum de 2 229 387 € pour le budget annexe « Eau potable ».

15. FRAIS DE REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT

Monsieur le Président : *Concerné par cette délibération, je ne prendrai pas part au vote et laisse la parole à Jean-François qui va vous présenter ce point.*

Monsieur le Président quitte la séance.

L'indemnité pour frais de représentation a pour objet de couvrir des dépenses supportées par le Président dans l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la Communauté de communes.

Cette indemnité peut revêtir la forme d'une indemnité unique, forfaitaire et annuelle qui ne doit pas excéder les frais auxquels elle correspond ; elle n'est pas imposable.

Il est proposé le versement d'une indemnité de 6 000 € pour l'année 2026.

Jean-François LAHAYE : C'est la même somme qui avait été votée l'année dernière. Des questions à ce sujet ?

Je vous propose d'autoriser le versement de cette indemnité au président au titre 2026 pour couvrir les dépenses supportées dans l'exercice de ses fonctions. Il nous justifie bien sûr entièrement toutes ses dépenses.

Sur proposition de Monsieur Jean-François LAHAYE, Vice-président en charge des finances, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 24 voix POUR et une ABSTENTION de Monsieur Patrick LUNET, approuve l'indemnité de 6 000 € pour 2026 au titre des frais de représentation du Président.

Monsieur le Président rejoint la séance.

16. GESTION DU PERSONNEL

Il vous est proposé de créer des postes pour différents besoins.

⇒ **Des postes d'agents saisonniers.** Certains services présentent des besoins spécifiques en haute saison, il est proposé de recruter pour :

- ✓ la PISCINE : deux agents d'accueil et d'entretien, cadre d'emploi des adjoints techniques, pour la période du 25 juin au 5 septembre 2026.
- ✓ l'OFFICE DU TOURISME : un agent saisonnier, cadre d'emploi des adjoints administratifs, de juin à septembre 2026.
- ✓ les SERVICES TECHNIQUES : un agent saisonnier, cadre d'emploi des adjoints techniques, entre juin et septembre 2026.

⇒ **Des postes permanents :**

- ✓ Pour de futurs avancements de grade :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
 - 1 éducateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe.

Les postes devenus vacants après la nomination des agents dans leur nouveau grade, s'ils ne sont plus nécessaires au fonctionnement du service, seront proposés à la suppression au prochain comité social territorial (dont l'avis est requis pour les suppressions).

- ✓ Pour les besoins du pôle Ressources : il est proposé de recruter un agent dans le cadre d'emplois des rédacteurs ou des attachés selon le candidat retenu, afin de renforcer le service et préparer le départ en retraite prochain d'un agent.
- ✓ Pour de l'accroissement temporaire d'activité, un poste au grade d'adjoint administratif et un poste au grade d'adjoint technique, afin de pourvoir rapidement aux besoins éventuels des services.

La commission « finances, affaires générales, développement économique, MSP » du 14 avril 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ou des remarques ? J'invite le Conseil communautaire à valider les créations de postes telles que proposées, à modifier en conséquence le tableau des effectifs et m'autoriser à signer tout acte afférent.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver la création des emplois tels que proposés.

17. COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Le CST commun mis en place en 2024, sera intégralement renouvelé lors des élections professionnelles du 10 décembre 2026.

- ⇒ Ces élections professionnelles sont l'occasion de proposer à la commune de Chaon d'adhérer au futur CST commun. Nous devons délibérer sur ce point.

Thierry KEITH : *Monsieur le Président, chers collègues, la commune de Chaon a pris le temps nécessaire pour examiner avec attention les modalités, les implications et les enjeux liés à l'adhésion au Conseil Social Territorial (CST) porté par la Communauté de Communes Cœur de Sologne.*

Cette réflexion approfondie était indispensable. Elle nous a permis d'en mesurer à la fois les apports concrets pour la gestion de nos ressources humaines, mais aussi les garanties offertes en matière de dialogue social, de sécurité juridique et de mutualisation des compétences.

Il est vrai que Chaon a été à ce jour la dernière commune de notre intercommunalité à ne pas avoir encore rejoint ce dispositif. Non par opposition de principe en ce qui concerne l'équipe municipale actuelle, mais parce que nous souhaitions disposer de l'ensemble des éléments nécessaires pour prendre une décision éclairée, en responsabilité.

Aujourd'hui, au regard des analyses conduites et des échanges que nous avons pu avoir, nous considérons que les conditions sont réunies pour franchir ce pas. C'est pourquoi je vous informe que la commune de Chaon a décidé d'adhérer au Conseil Social Territorial de la Communauté de Communes Cœur de Sologne. Nous le faisons dans un esprit de cohérence intercommunale, mais aussi avec la conviction que cette démarche contribuera à renforcer la qualité du dialogue social et à sécuriser la gestion de nos personnels, dans l'intérêt du service public local. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président : *Merci, Thierry. C'est une belle avancée collective et je remercie le conseil municipal de Chaon d'avoir pris cette décision, dans le respect des décisions que prend chacun de nos conseils municipaux indépendants bien entendu. C'est en tout cas une bonne nouvelle.*

Je propose au Conseil Communautaire d'accepter l'arrivée de Chaon parmi nous. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président : *Pour le prochain CST commun, qui sera mis en place après les élections de décembre 2026, il convient de délibérer sur sa composition et ses modalités de fonctionnement. Nous n'allons pas donner les noms ce soir parce que nous effectuerons la constitution au bureau, mais il nous faut fixer les principes suivants.*

- *Être au nombre de cinq membres titulaires — soit le nombre maximum — et cinq membres suppléants*
- *Conserver la parité numérique entre les deux collèges élus et représentants du personnel*
- *Maintenir la voix délibérative des représentants élus*
- *Ne pas créer de formation spécialisée « Hygiène et Sécurité »*

Avez-vous des remarques ou des questions ?

Il n'y a que cinq postes, c'est le maximum. Nous sommes six maires, nous mettrons les maires titulaires et une commune sera suppléante. De toute façon tout le monde est invité, les suppléants comme les titulaires. Et le jour où une commune aura un dossier à traiter, elle aura voix délibérative et un collègue s'effacera.

En tout cas, ce CST ne sera pas une entrave, mais un outil de fonctionnement administratif. Il nous faut conserver la bonne tenue technique des débats que nous avons avec nos salariés et les représentants.

Pour le public, j'explique, le CST commun nous évite d'attendre. En effet, les communes de moins de 50 agents dépendent du centre de gestion 41 à Blois, il regroupe toutes les communes de Loir-et-Cher. Parfois pour créer un poste dont on a besoin au mois de juin, ou réaliser un acte administratif rapidement, on peut passer en CST commun à Blois au mois d'octobre ou au mois de novembre. Donc nous avons beaucoup plus de souplesse et les relations avec les syndicats se passent en proximité. Néanmoins, certains dossiers, comme les conseils de discipline, se passeront toujours à Blois, mais pour le fonctionnement quotidien, c'est beaucoup plus simple.

Je vous propose de passer au vote.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Chaon au CST commun, issu des élections professionnelles du 10 décembre 2026, étendant ainsi le périmètre d'exercice du CST commun à l'ensemble des communes membres de l'EPCI. Et décide de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) à 5. De maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. Ce nombre est ainsi fixé à 5 pour les représentants titulaires de la collectivité ou de l'établissement et nombre égal de suppléants. De recueillir l'avis du collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics. De ne pas retenir la création d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

18. AIDE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES PME - DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du règlement d'aide aux investissements immobiliers des PME, une demande de subvention a été déposée par l'entreprise USIPLAST Sologne pour la construction d'une extension sur le bâtiment existant de 1 210 m², soit 499 m² de stockage et 711 m² d'atelier.

Usi'plast Sologne est une entreprise familiale, créée en 2001 et spécialisée dans la transformation des matières plastiques. Elle déploie son savoir-faire à travers la réalisation de présentoirs pour la PLV (publicité sur le lieu de vente), l'agencement de magasins et la chaudronnerie plastique.

Elle emploie 48 ETP et réalise un chiffre d'affaires de 6 millions €.

Les objectifs de cette extension sont d'améliorer les conditions de travail du façonnage, de gagner en productivité, d'augmenter le chiffre d'affaires en répondant à plus de demandes clients, et de continuer à répondre aux demandes des clients du secteur du luxe qui imposent des notations RSE de plus en plus importantes. L'entreprise envisage de créer 1 emploi supplémentaire.

Pour le financement de ce projet, l'entreprise a un accord de prêt de la Banque Populaire pour 1 million d'euros et ne bénéficiera d'aucune autre subvention que celle demandée à Cœur de Sologne, seule compétente sur l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Le budget prévisionnel d'investissement s'élève à 977 304 €, avec un montant de dépenses éligibles à hauteur de 820 404 €.

Notre règlement d'aide à l'immobilier prévoit un taux maximum de 10 % des dépenses éligibles avec un montant plafonné à 50 000 € TTC.

Dans le cas présent, il est donc proposé d'accorder à l'entreprise Usi'plast Sologne une subvention à hauteur de 50 000 € TTC, plafond du dispositif, soit un taux d'intervention de 6,09 % du programme retenu.

La subvention sera conditionnée à la signature d'une convention entre la Communauté de communes et l'entreprise, qui prévoira un premier versement à hauteur de 50 % du montant de l'aide octroyée, soit 25 000 € au démarrage du programme immobilier. Le solde de l'aide interviendra au terme du programme sur présentation des pièces justificatives.

La commission « finances, affaires générales, développement économique, MSP » du 14 avril 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ou des remarques ? Je vous propose de passer au vote.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'attribution d'une aide de 50 000€ TTC à l'entreprise Usi'plast Sologne.

Monsieur le Président : Merci pour Usi'plast qui est une entreprise solide de notre zone artisanale.

19. MODIFICATION DU PLU DE LAMOTTE BEUVRON

Actuellement, les entreprises situées dans la zone d'activités dite des Hauts Noirs sont soumises à un coefficient d'emprise au sol de 45 %, situation contradictoire avec les objectifs portés par la loi dite « Climat et Résilience. Il faut donc y remédier et c'est l'objet de cette procédure de modification.

Afin de permettre le développement des entreprises locales dans une logique de rationalisation de la consommation foncière, il est proposé de modifier le PLU de Lamotte-Beuvron afin de majorer le coefficient d'emprise au sol en zone UI de 20 %, c'est-à-dire de le fixer à 54 %, pour les bâtiments artisanaux ainsi que pour les bâtiments d'activités.

En parallèle, et toujours dans une optique de rationalisation foncière, la modification proposée vise également à augmenter de 20 % la hauteur maximale autorisée des constructions à usage d'activités dans le secteur 1AUi2 passant ainsi de 15 à 18 mètres la hauteur maximale autorisée.

Je précise que les modifications projetées n'ont aucune incidence sur les enveloppes foncières définies par le SCOT disponibles à l'échelle de la Communauté de communes. Ces évolutions visent exclusivement à optimiser le potentiel des zones d'activités existantes en favorisant la densification verticale et l'emprise au sol, évitant ainsi toute consommation d'espace naturel ou agricole supplémentaire.

Ce projet de modification du PLU, l'exposé de ses motifs et le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées doivent être mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Il vous est proposé d'approuver les modalités de mise à disposition suivantes :

Le dossier de projet de modification simplifiée du PLU, l'exposé de ses motifs, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public pendant un mois à la mairie pendant les heures d'ouverture et sur le site internet de la ville.

Pour les observations, elles pourront se faire soit sur le registre disponible à la mairie, soit par voie numérique sur l'adresse contact@coeurdesologne.com.

Pour être parfaitement clair, la délibération qui vous est proposée vise uniquement à approuver les modalités de mise à disposition des documents au public. Dans un second temps, nous aurons au cours d'un prochain conseil communautaire à approuver la modification en tant que telle, pour que celle-ci soit effective.

Ce vote se fera à l'issue de la transmission du projet aux personnes publiques associées et de la mise à disposition du dossier au public durant un mois.

Sylvestre GBEKPON : *Je précise que le conseil communautaire avait approuvé le lancement de la procédure de modification simplifiée en 2025. La commission urbanisme mobilité a émis un avis favorable mardi dernier.*

Monsieur le Président : *Merci, Sylvestre. Effectivement, nous avons déjà évoqué ce dossier en conseil communautaire. La procédure n'avait pas été mise en place et le contrôle de légalité nous a demandé de reprendre notre délibération et de la repasser en commission « urbanisme ». Avez-vous des questions ou des remarques ?*

Yves DE TALHOUET : *Cela s'applique-t-il aux terrains que possède la communauté de communes, quelle que soit la commune sur laquelle sont les terrains ? Ou s'agit-il seulement des terrains d'une seule commune ?*

Monsieur le Président : *Une seule commune.*

Yves DE TALHOUET : *D'accord. Et cela sera-t-il étendu ensuite ?*

Monsieur le Président : *Ce sera pris en compte pour le PLUI.*

Jean-François LAHAYE : *Je voulais faire la même remarque. Là, c'est parce que le projet est urgent, mais il faut à tout prix que les six communes puissent en bénéficier dans le PLUI.*

Monsieur le Président : *C'est un droit auquel nous pouvons accéder, et là, tant que nous n'avons pas de document commun, nous devons procéder à la modification commune par commune. Là, il y a une urgence sur la partie de la zone artisanale des Hauts Noirs que nous devons baliser rapidement.*

D'autres questions complémentaires ?

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les conditions de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°5 du PLU de Lamotte-Beuvron.

20. REPRÉSENTATION AU SYNDICAT DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE

M. Yves DE TALHOUET ayant été désigné à la fois comme représentant pour la commune de Nouan-Le-Fuzelier et pour Cœur de Sologne au Syndicat du Pays Grande Sologne, il ne peut représenter ces deux collectivités.

M. Yves DE TALHOUET souhaitant rester représentant de la commune de Nouan-Le-Fuzelier, il est nécessaire de désigner un nouveau membre suppléant de la communauté de communes.

Il est proposé au conseil de nommer Mme Nathalie CAQUET pour le remplacer.

Monsieur le Président : *Avez-vous des questions ou des remarques ? Ou d'autres candidats ?*

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, proclame élue Nathalie CAQUET en tant que déléguée suppléante, pour siéger au Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Dans toutes les bibliothèques et la médiathèque :

- Festival Raconte-Moi, festival de lecture pour les 0 – 3 ans (thème de la famille), du 26 mai au 18 juin, organisé par le département de Loir-et-Cher.
- Séances de « bébé lecteur » dans toutes les médiathèques/bibliothèques.
- Spectacle « Frères et sœurs ou presque... », mardi 2 juin, à la Médiathèque de Lamotte-Beuvron.

CHAON

- **Exposition Photos « Fantaisie Colorée »** de Martine Deguerce et le Photo club de Lamotte : Jusqu'au 15 juin à la Maison du Braconnage.

CHAUMONT-SUR-THARONNE

- **Salon de l'artisanat et des créativité**s : Dimanche 10 mai à la salle des fêtes de 10h à 18h.
- **Vide grenier** : Jeudi 14 mai au stade, organisé par l'APE 123 Sologne.

LAMOTTE-BEUVRON

- **Exposition à la Médiathèque Cœur de Sologne** : du mardi 5 au vendredi 8 mai, à l'occasion du World Collage Day (artistes collagistes).
- **Festi Rugby** : Vendredi 8 mai au stade, organisé par ASL Rugby.
- **Soirée spéciale Festival de Cannes**, le mardi 12 mai, retransmission de la montée des marches, de la cérémonie d'ouverture et projection du film d'ouverture « La Vénus Électrique ».
- **Le Grand Tournoi** : Vendredi 15 au dimanche 17 mai, au Parc Équestre Fédéral.
- **Printemps des familles** : Du lundi 18 au samedi 30 mai à la MDA.
- **Cinéma** : au programme jusqu'au 19 mai : « Compostelle, Juste une illusion, Michael, Super Mario Galaxy », etc.
- **Projection de « Le chant des forêts »**, organisé par l'UCPS, le mercredi 20 mai à 16h à la salle des fêtes.
- **Soirée dansante** : Samedi 23 mai à la salle des fêtes, organisée par l'APE lamottoise.
- **Open de Sologne de Beach Tennis** : Le samedi 23 et le dimanche 24 mai, au Parc Équestre Fédéral, organisé par le Tennis Club Cœur de Sologne.

NOUAN-LE-FUZELIER

- **Katulu/Club de lecture à la Bibliothèque Cœur de Sologne** : Mercredi 6 mai à 18h.
- **Salon laine et filage en Sologne** : Samedi 9 et dimanche 10 mai, à la salle des fêtes.
- **Cinéma** : Projection de « Le chant des forêts », organisé par l'UCPS, le dimanche 17 mai à 20h30 à Mont Evray.
- **Exposition à la bibliothèque Cœur de Sologne** : du samedi 30 mai au lundi 29 juin, sur la permaculture.

SOUVIGNY-en-SOLOGNE

- **La Foire aux oies** : Dimanche 3 mai.
- **Atelier d'écriture à la bibliothèque Cœur de Sologne** : les jeudis 5 et 29 mai.
- **Spectacle « Le Petit Prince »** : Samedi 30 mai à 20h30 organisé par l'UCPS à l'espace Eugène Labiche.

VOUZON

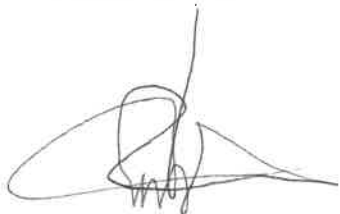
- **Marque-Pages/Club de lecture à la Bibliothèque Cœur de Sologne :**
Lundi 11 mai de 15h à 16h.
- **Grainothèque à la Bibliothèque Cœur de Sologne :** Samedi 23 mai de 10h30 à 11h30.

Monsieur le Président : Il me reste à vous signaler, avant de quitter la salle, de ne pas partir sans avoir signé les feuilles du CFU et du budget, sinon nous ne pourrons pas envoyer nos comptes. Merci et bonne soirée à tous.

Tous les points à l'ordre du jour ont été abordés.

Le Président lève la séance à 21 heures 35. Procès-verbal rédigé par la secrétaire de séance, Madame Élodie SIMON
--

Le Président,
Pascal BIOULAC



La Secrétaire de séance,
Élodie SIMON

